

Norvège : avantages et aléas de la cohésion sociale

André Grjebine

► **To cite this version:**

André Grjebine. Norvège : avantages et aléas de la cohésion sociale. Etudes du CERI, 2006, pp.1-49.
hal-01021345

HAL Id: hal-01021345

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01021345>

Submitted on 9 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Études du CERI
N° 130 - novembre 2006

**Norvège :
avantages et aléas de la cohésion sociale**

André Grjebine

Norvège : avantages et aléas de la cohésion sociale

Résumé

La cohésion sociale apparaît comme une caractéristique fondamentale du « modèle norvégien ». Ce pays constitue même une sorte de laboratoire en la matière, permettant de mesurer les effets à la fois positifs et négatifs d'une telle priorité, mais également de s'interroger sur ses composantes. L'homogénéité ethnique et culturelle qui caractérise historiquement la Norvège est dans une large mesure à l'origine du modèle social-démocrate norvégien, c'est-à-dire de politiques économiques et sociales visant à renforcer la cohésion sociale. Si cette stratégie a permis à la Norvège d'obtenir des performances exceptionnelles, elle semble aujourd'hui menacée. Surgissent ici trois interrogations majeures que nous examinerons : les mouvements internationaux de population ne rendent-ils pas problématique le maintien d'une homogénéité ethnique et culturelle dans un pays qui se caractérise par une économie largement ouverte ? Alors que la Norvège doit faire face à une concurrence internationale croissante, les effets pervers de l'homogénéité sociale ne risquent-ils pas de supplanter ses avantages ? Enfin, les revenus pétroliers seront-ils suffisants pour assurer la pérennisation du modèle norvégien, malgré les facteurs perturbants liés à la globalisation ?

Advantages and uncertainties of social cohesion in Norway

Abstract

Social cohesion stands out as a major element of the "Norwegian model". Norway can even be seen as a sort of laboratory where one can measure both the positive and the negative effects of such a priority and examine its components. The Norwegian social-democratic model – i.e. economical and social policies aiming at reinforcing social cohesion – is largely a product of the remarkable ethnic and cultural homogeneity that has historically characterized Norway. Though this political strategy has generated considerable achievements, it would appear to be in jeopardy today. This study will examine three main questions: considering international movements of people, is it possible to maintain ethnic and cultural homogeneity in a country with an open market? As Norway faces growing international competition, is there not a risk that the adverse effects of social homogeneity will supersede its advantages? Lastly, will oil revenues be enough to finance the continuation of this Norwegian model despite perturbations associated with globalization?

Norvège : avantages et aléas de la cohésion sociale

André Grjebine
Ceri-Sciences Po

La mondialisation des économies accroît la compétition et donc le risque de perte de marchés, mais elle offre également de nouvelles opportunités d'exportations vers des marchés en pleine expansion¹. Elle est donc plus ou moins favorable à chaque pays, selon sa capacité à répondre rapidement à la demande, ce qui suppose qu'il sache adapter son appareil productif aux nouvelles technologies et aux nouvelles productions. De ce point de vue, la flexibilité du travail apparaît comme un facteur déterminant. Cette exigence de flexibilité a souvent été perçue comme rendant inévitable une plus grande insécurité sur le marché du travail et une réduction de la place de l'Etat dans l'économie, avec notamment une diminution des dépenses publiques. Dans la plupart des pays européens, les politiques de libéralisation et d'ouverture des économies, qui ont d'abord été comprises comme un moyen d'accroître l'efficacité économique et de servir ainsi le bien-être, sont devenues progressivement une fin en soi, à laquelle on a tendance à sacrifier la recherche de l'homogénéité sociale et le bien-être des plus défavorisés.

Or plusieurs rapports récents conduisent à se demander s'il ne convient pas d'inverser cette relation entre l'ouverture des économies d'une part, l'intervention de l'Etat et la cohésion sociale d'autre part, au point qu'on en vient à se demander si, loin d'être un handicap, la cohésion sociale n'est pas un facteur majeur de compétitivité et d'adaptation des économies. Les *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE de 2005 montrent que, contrairement à une idée reçue, les dépenses publiques ont tendance à être plus élevées dans les pays de l'OCDE où les échanges représentent une part très importante du PIB, ce

¹ Cette *Etude* propose une analyse du rôle joué par la cohésion sociale dans le « modèle norvégien ». Elle s'interroge également sur les facteurs susceptibles de remettre en question cette cohésion sociale et les effets qui pourraient en résulter. Elle ne prétend donc pas présenter une vision exhaustive de la société norvégienne, des réformes entreprises ou envisagées dans ce pays, notamment en matière de santé, d'organisation des transports publics ou de la poste, ni des débats que ces réformes suscitent. Elle ne prétend pas non plus dégager à partir de cet exemple spécifique une règle générale en la matière.

qui s'expliquerait par le fait qu'« une plus grande intégration internationale tend à accroître les demandes d'aide à l'ajustement et d'assurance sociale face à l'instabilité des revenus »².

La Norvège a ainsi préservé ses valeurs de solidarité et de cohésion sociale, qui s'expriment en particulier par la priorité accordée à la lutte contre le chômage et le refus de toute exclusion. Elle est parvenue à la combinaison la plus développée de la liberté culturelle – ce que le PNUD définit comme la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent –, du PIB par habitant et du développement de l'Etat providence. C'est ce qui explique que si on prend, comme le fait le PNUD, un indicateur composite comme celui du « développement humain », la Norvège arrive, en 2004, au premier rang... devant la Suède. Les Etats-Unis se classent 8^e, le Japon 9^e et la France 16^e. Si l'on considère, de manière plus traditionnelle, le PIB par tête ou le revenu national net (soit le PIB moins l'amortissement du capital, plus le revenu net de l'étranger), en 2003 la Norvège se classait au troisième rang des pays de l'OCDE, après le Luxembourg, mais pratiquement au niveau des Etats-Unis. Etudier la Norvège, c'est donc, dans une certaine mesure, s'interroger sur la possibilité de concilier l'efficacité économique et la cohésion sociale, tenter d'identifier les effets bénéfiques, mais également les effets pervers d'une politique ayant pour leitmotiv la volonté d'éviter toute exclusion.

La cohésion sociale apparaît comme une caractéristique fondamentale du « modèle norvégien ». On peut même dire que ce pays constitue une sorte de laboratoire en la matière, permettant de mesurer les effets à la fois positifs et négatifs d'une telle priorité, mais également de s'interroger sur les composantes de cette cohésion sociale. Pour comprendre dans quelle mesure et à quelles conditions ce modèle peut être imité, il est en effet essentiel de cerner ses racines historiques, culturelles et politiques.

Dans cette optique, nous allons d'abord montrer que l'homogénéité ethnique et culturelle qui caractérise historiquement la Norvège est dans une large mesure à l'origine du modèle social-démocrate norvégien, c'est-à-dire de politiques économiques et sociales visant à renforcer l'homogénéité sociale. Il s'agit en quelque sorte d'un cercle vertueux, l'homogénéité de la société rendant particulièrement désirables des politiques sociales, qui, à leur tour, renforcent la cohésion. Mais plusieurs facteurs paraissent de nature à remettre en question cette stratégie, qui a certes permis à la Norvège d'obtenir des performances exceptionnelles, mais dont on peut se demander si elle est encore adaptée de nos jours. Trois interrogations majeures se posent alors, que nous allons successivement examiner.

En premier lieu, les mouvements internationaux de population, qui rendent sans doute problématique le maintien d'une homogénéité ethnique et culturelle. La Norvège a effectivement connu un apport important de populations étrangères au cours des dernières décennies. Dans quelle mesure l'introduction rapide d'une population immigrée, appartenant à des cultures différentes, entraîne-t-elle une remise en question de l'homogénéité culturelle, et quelles peuvent en être les conséquences le cas échéant ?

Ensuite, l'homogénéité sociale, qui n'a pas que des avantages. Elle a des effets pervers que la mondialisation rend plus sensibles. En particulier, on peut se demander si le système éducatif norvégien ne compromet pas la formation d'une élite de haut niveau, nécessaire à l'adaptation de l'appareil productif. Dans cette hypothèse, une profonde réorientation de la conception qui prévaut en matière d'éducation n'est-elle pas indispensable ?

² OCDE (2005b), p. 54.

Enfin, dans quelle mesure les revenus pétroliers peuvent-ils permettre la pérennisation du modèle norvégien, malgré les facteurs perturbants liés à la globalisation ? *A contrario*, cet enrichissement pétrolier ne retarde-t-il pas des adaptations économiques et sociales, que beaucoup d'experts rencontrés jugent, en toute hypothèse, inévitables à terme ?

CONSENSUS SOCIAL ET PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES

Une approche théorique

Ezio Tarantelli a été l'un des premiers à mettre en relation le rôle du consensus social et les performances macroéconomiques³. Dans cette optique, il classe les pays selon un indice de consensus construit en pondérant des éléments tels que le degré d'intégration et de coopération des syndicats, des représentants du patronat et des instances gouvernementales ; le déroulement effectif des négociations collectives ; le pourcentage de la population active concernée par ces négociations ; la durée moyenne des contrats de travail ; le système de règlement des conflits du travail, etc. Il compare ensuite cet indice de consensus à l'indice d'Okun qui mesure la manière dont chaque pays parvient à obtenir une certaine stabilité des prix sans augmenter son taux de chômage, et qui est égal à : taux d'inflation + taux de chômage. Ezio Tarantelli a étudié cette relation entre l'indice de consensus et celui d'Okun sur trois périodes : 1968-1973, 1974-1979 et 1980-1983. Il montre que les performances macroéconomiques sont d'autant plus satisfaisantes qu'aucun groupe social ne tend à se comporter en « passager clandestin », c'est-à-dire à bénéficier d'une situation au détriment des autres. C'est ce qui se passe dans les pays où le consensus social est élevé comme les pays scandinaves. Au contraire, la réduction de l'inflation ne se fait qu'à un coût très élevé en termes de chômage et de baisse de la croissance dans des pays comme la France ou l'Italie.

En 1990, Gosta Esping-Andersen apporte une nouvelle contribution à cette réflexion en affirmant que les évolutions socio-économiques dépendent moins de forces du marché autonomes, que de la nature de l'Etat providence. Il distingue, dans des sociétés capitalistes avancées, trois régimes théoriques, « doté chacun de sa propre logique d'organisation, de stratification et d'intégration sociale »⁴. En effet, comme l'explique Esping-Andersen, « L'Etat providence ne peut pas être compris uniquement en termes des droits qu'il accorde. Il faut également tenir compte de la manière dont les activités de l'Etat sont coordonnées

³ « Néo-corporatisme et régulation de l'inflation et du chômage dans les pays occidentaux », dans Grjebine (1986). Le Professeur Tarantelli, qui présidait l'Institut des études économiques du travail, proche de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, a été assassiné par les Brigades rouges le 27 mars 1985.

⁴ Esping-Andersen (1999), p. 17.

avec le rôle du marché et de la famille dans la prévoyance sociale »⁵.

Selon l'approche libérale, l'intervention publique a pour principal objectif de préserver un marché libre, la théorie libérale supposant que tous les individus sont capables d'offrir leurs services sur le marché. En réalité, la compétition produit des gagnants et des perdants. D'après les libéraux, un salaire minimum et d'autres mesures sociales ne vont pas éradiquer la pauvreté, mais au contraire la perpétuer. Les Etats libéraux admettent néanmoins une assistance minimale, afin de permettre au travailleur temporairement écarté du marché d'y revenir. Esping-Andersen observe que ces politiques libérales ne permettent généralement pas une intégration dans le marché du travail qui soit égale pour tous.

Selon l'approche conservatrice, la démarchandisation se fait par stratification en fonction des classes et des hiérarchies sociales. Esping-Andersen identifie trois voies par lesquelles l'approche conservatrice remettrait en question le marché, par mutation de relations traditionnelles, reprises désormais par l'Etat. En premier lieu, des phénomènes comme le paternalisme et le clientélisme des sociétés féodales, et l'assistance communale fournie traditionnellement par les propriétaires fonciers, sont dorénavant pris en charge par l'Etat. En deuxième lieu, on observerait la même étatisation de l'assistance généralement accordée par les églises pour fidéliser et remercier les croyants. Enfin, le paternalisme autoritaire de la classe dirigeante, qui entendait préserver ses sujets contre les agressions de la vie, transiterait, lui aussi, par l'intermédiaire de l'Etat. L'auteur illustre cet Etat providence d'inspiration conservatrice en prenant l'exemple du système introduit en Allemagne par Bismarck dans les années 1890 et qui perdure aujourd'hui avec des politiques définies par les partis politiques sur des bases traditionnelles catholiques ou luthériennes.

Enfin, selon l'approche social-démocrate, l'Etat providence réduit les divisions sociales et accorde une assistance en fonction de critères objectifs préalablement définis. Cette conception privilégie la recherche du plein emploi et de l'égalité, en évitant autant que possible les exclusions. Contrairement à l'approche conservatrice, mais de même que l'approche libérale, la social-démocratie privilégie l'individu et ne considère pas le groupe familial comme la première alternative au marché. Le coût de cette approche réside évidemment dans un niveau d'imposition élevé.

D'après les estimations effectuées par l'auteur, en 1990, les Etats-Unis, le Canada et la Suisse étaient les pays les plus représentatifs du modèle libéral ; l'Italie, la France, et dans une moindre mesure l'Allemagne et l'Autriche d'un modèle conservateur combinant corporatisme et étatismes ; et les pays scandinaves du modèle social-démocrate.

Recherchant les facteurs susceptibles d'expliquer la formation d'un consensus social et les performances macroéconomiques susceptibles d'en résulter, j'ai moi-même proposé une typologie distinguant schématiquement trois modèles d'organisation du « marché du travail » (au sens traditionnel du terme) qui conduisent à des résultats très différents, aussi bien en ce qui concerne les performances macroéconomiques que les capacités d'adaptation de l'économie⁶. Le premier modèle, que l'on peut qualifier de « libéral » ou de « darwinien », privilégie l'adaptation de la main-d'œuvre par la sélection. Il se caractérise par un faible taux

⁵ *Ibid*, p. 35.

⁶ Voir Grjebine (1991), chapitre 2 : « Les contraintes sociales et la politique de l'emploi ». Je n'évoque pas ici le troisième modèle : « japonais ».

de syndicalisation, des négociations salariales décentralisées, une réglementation du travail restreinte et notamment un salaire minimum inexistant ou réduit, un faible taux de compensation des allocations chômage, enfin une politique de l'emploi peu développée. On trouve ce système aux Etats-Unis et au Canada.

Le deuxième modèle, d'inspiration « social-démocrate », est fondé sur la recherche du consensus social et privilégie l'adaptation de la main-d'œuvre par la formation permanente. Il se caractérise par des syndicats puissants qui bénéficient en général d'un monopole de représentation et sont étroitement liés à un parti politique ; par des négociations salariales centralisées ; par une réglementation du travail développée résultant au moins autant de la négociation collective que de la législation ; par des taux de compensation des allocations chômage élevés ; enfin par une politique de l'emploi très active. On observe principalement ce système dans les pays scandinaves.

En qualifiant de « libéral » et de « social-démocrate » ces deux modèles d'organisation du marché du travail, nous nous référons moins à l'étiquette des partis au pouvoir dans tel ou tel pays qu'à la culture dominante au sein de chacun d'eux. Les dirigeants qui se réclament de la tradition libérale font traditionnellement confiance au marché pour assurer à chacun l'emploi auquel il peut prétendre, compte tenu de ses compétences et des besoins de l'économie. Pour leur part, les sociaux-démocrates considèrent que l'efficacité économique doit aller de pair avec la solidarité sociale. Mais si la coalition « bourgeoise » qui a gouverné la Suède de 1976 à 1982 ne s'est guère écartée de la voie de la solidarité, les socialistes français se laissent parfois tenter par le darwinisme social. Naturellement, on trouve des composantes de ces deux scénarios dans tous les pays, mais dans des proportions très variables qui justifient les typologies proposées.

La Belgique, la France, l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni cherchent à se rapprocher du modèle darwinien, mais s'en distinguent par une plus grande rigidité des salaires et des emplois et une protection sociale plus développée. Cette dernière a toutefois sensiblement régressé au Royaume-Uni depuis l'accession au pouvoir de Margaret Thatcher. Le développement d'un « traitement social » parallèle à la montée du chômage en France donne un bon exemple de ce scénario. Ces pays se caractérisent par le pluralisme syndical avec des taux de syndicalisation faible (France), relativement élevé mais en régression (Royaume-Uni, Italie), par des négociations salariales fragmentées, une réglementation du travail étendue, mais qui tend à être réduite au nom de la déréglementation ; une politique du marché du travail généralement coûteuse, particulièrement en Belgique, en Irlande et en France, mais consacrée plus à la garantie de ressources qu'à des mesures actives.

• De l'homogénéité ethnique et culturelle à la protection sociale

Plus récemment, deux professeurs d'économie de Harvard, Edward Glaeser et Alberto Alesina⁷, ont mis l'accent sur l'homogénéité ethnique et culturelle comme facteurs explicatifs de politiques sociales favorisant le consensus social. Comparant la générosité de la protection sociale en Europe à celle pratiquée aux Etats-Unis, plus réduite, ils avancent l'hypothèse selon laquelle l'hétérogénéité ethnique, moins importante sur le vieux

⁷ Alesina et Glaeser (2004).

continent, serait la cause de ces distorsions. Leur postulat se vérifie aussi si l'on examine les différents Etats américains puisque l'on observe que la politique suivie est relativement généreuse dans les Etats majoritairement blancs du Nord (par exemple l'Oregon, le Minnesota ou le Vermont) alors qu'elle est nettement insuffisante dans le Sud, bien plus hétérogène sur le plan ethnique.

Sondages et observations témoignent de ce que les liens et la confiance s'établissent plus aisément entre gens qui se ressemblent, parce qu'ils appartiennent à la même ethnie par exemple⁸. Ce qui explique peut-être que la solidarité soit plus forte entre Norvégiens, qu'entre Américains d'origine anglo-saxonne et Américains noirs ou hispaniques : les individus ont tendance à trouver utiles les aides qui améliorent la situation des membres de leurs groupes, alors qu'ils sont réticents vis-à-vis de celles qui concernent les autres⁹. Alesina et La Ferrara formalisent cette hypothèse en montrant que, dans une population hétérogène, il est plus utile de s'intégrer à un groupe où l'on retrouve des membres de sa communauté, qu'à un ensemble dont on est totalement étranger¹⁰. Dans le même esprit, diverses études, citées par ces auteurs, montrent que la fragmentation ethnique est corrélée négativement avec la qualité des infrastructures et avec le manque d'instruction (tableau 1)¹¹. C'est aussi sans doute en raison d'une association entre origine ethnique et statut social plus marquée aux Etats-Unis qu'en Europe que, selon une enquête du World Value Survey de 1995, 71 % des Américains pensent que les pauvres sont paresseux, contre 40 % des Européens.

Benjamin Friedman¹², professeur à Harvard, suggère que les comparaisons de richesse sont plus dangereuses pour la société, si riches et pauvres appartiennent à des groupes ethniques différents. Ces comparaisons acquièrent alors une tonalité politique, ce qui catalyse les conflits sociaux, qui ont eux-mêmes des répercussions négatives sur l'économie. Ainsi, la réussite économique de la Corée du Sud doit beaucoup, selon lui, à son homogénéité ethnique, qui modère le sentiment de jalousie face à la réussite d'autrui. Au contraire, le développement du Sri Lanka, dont le niveau de vie était proche de celui de la Corée dans les années 1960, aurait été bloqué parce que la minorité tamoule se sentait lésée par la majorité cingalaise du pays, ce qui aurait entraîné un conflit ethnique. Aujourd'hui, le revenu par habitant du Sri Lanka représente le cinquième de celui de la Corée.

⁸ Alesina et La Ferrara (2002), pp. 207-234.

⁹ Alesina et La Ferrara (2004).

¹⁰ Alesina et La Ferrara (2000).

¹¹ Tableaux et graphiques sont reportés en annexe à la fin de l'*Etude*.

¹² Friedman (2005).

• L'esprit civique et le développement

Partant de l'observation que les salariés se sentent mieux protégés par des indemnités de chômage élevées que par une protection du travail rigide (graphique 1 et tableau 2) et que, par ailleurs, de telles indemnités favorisent une meilleure adaptation des salariés aux emplois offerts, ce qui serait le cas du « modèle danois », Yann Algan et Pierre Cahuc¹³ s'interrogent sur les pays qui pourraient imiter ce modèle.

En réalité, comme ils le rappellent, toute une littérature met en évidence les relations entre l'esprit civique et le développement. Ainsi, Tabellini suggère que le PNB par tête et la croissance sont plus élevés dans les régions européennes où le respect d'autrui, la confiance dans les autres et dans leurs capacités d'autodétermination sont les plus développés¹⁴. Présentant, en septembre 2005, le *Global Competitiveness Report 2005-2006*, l'économiste en chef du World Economic Forum, Augusto Lopez-Claros, déclarait au sujet des pays scandinaves que « leurs gouvernements successifs sont parvenus à créer un climat de transparence et d'honnêteté dans la gestion publique qui contribue largement à la confiance des milieux d'affaires ». Il ajoutait :

« Des prélèvements obligatoires élevés posent un problème quand l'argent ainsi prélevé ne sert pas directement à des activités productives, mais à ce que le FMI appelle par euphémisme des " dépenses improductives ". En revanche, si ces prélèvements servent à financer des établissements d'enseignement de niveau international et une véritable sécurité sociale, créant ainsi une main-d'œuvre à la fois qualifiée et motivée, alors la compétitivité est renforcée au lieu d'être brimée ».

Ces observations sont d'autant plus intéressantes qu'elles vont à l'encontre d'une opinion trop souvent admise selon laquelle des prélèvements obligatoires élevés seraient, dans tous les cas, un frein à la compétitivité.

L'étude d'Algan et Cahuc montre ainsi que le dévouement au bien public est un facteur essentiel pour une application efficace d'un système d'indemnités de chômage. L'assurance chômage est plus coûteuse dans les pays dans lesquels un sens civique défaillant rend plus acceptable la fraude, conduisant les gouvernements à privilégier les obstacles aux licenciements. Les individus qui témoignent d'un faible sens civique sont plus souvent au chômage, s'ils peuvent obtenir des indemnités généreuses, et moins souvent si la législation est plus stricte.

Le World Value Survey (WVS) a demandé, en 1981, 1990 et en 1999-2001, à des échantillons assez larges d'individus (76 221 au total) s'il leur paraissait toujours, parfois ou jamais justifié de réclamer des avantages sociaux auxquels on n'a pas droit. Une enquête voisine a été faite par le International Social Survey Program (ISSP, sur un échantillon de 33 027 individus) en 1991 et en 1998. En faisant la moyenne des trois enquêtes d'opinion successives du WVS, Algan et Cahuc montrent que 88 % des personnes interrogées au Danemark et environ 80 % en Norvège, en Suède et aux Pays-Bas condamnent clairement le fait de donner des informations erronées pour obtenir des indemnités. Dans les autres pays de l'Europe continentale consultés, les réponses se trouvent aux environs de 65 %. Les

¹³ Algan et Cahuc (2006).

¹⁴ Tabellini (2005).

pays anglo-saxons, notamment les Etats-Unis et le Royaume-Uni, se situent entre les deux groupes, avec environ 70 % de réponses positives. Ces enquêtes montrent également la stabilité des attitudes civiques¹⁵.

Les études sur la corruption confortent ces analyses. Ainsi, Eric M. Uslaner, professeur d'administration et de politique à l'université du Maryland, montre qu'il « existe une forte corrélation entre la confiance (telle qu'elle est mesurée par les WVS) et la (ou l'absence de) corruption (telle que mesurée par l'indice de perceptions de la corruption de Transparency International - TI) ». La confiance et la corruption ont de forts rapports de réciprocité, les pays qui ont de hauts niveaux de confiance ayant de faibles niveaux de corruption et vice-versa. Il apparaît, par ailleurs, que la confiance a un effet plus important sur la corruption que l'inverse. De manière générale, on observe que, selon l'indice de TI pour 2002, qui s'étend de 10 (haut degré de probité) à 0 (haut degré de corruption), établi d'après la perception du niveau de corruption tel que le ressentent les milieux d'affaires et les analystes de risques, les pays scandinaves obtiennent les meilleurs scores (Finlande : 9,7 ; Danemark : 9,5 ; Islande : 9,4 ; Suède : 9,3 ; Norvège : 8,5), suivis de près par les pays anglo-saxons (Nouvelle Zélande : 9,5 ; Canada : 9,0 ; Royaume-Uni : 8,7 ; Etats-Unis : 7,7). Les pays d'Europe continentale obtiennent des scores moyens (Allemagne : 7,3 ; France : 6,3 ; Italie : 5,3) et la plupart des pays en développement des scores généralement inférieurs à 5.

On vient de voir que le sens civique dépend, pour une bonne part, du degré d'homogénéité de la population. D'autres facteurs jouent également un rôle, notamment l'âge, le fait d'être pourvu d'un emploi plutôt qu'au chômage, le niveau d'éducation. La probabilité de réponse : « donner des réponses fausses pour obtenir des indemnités est toujours injustifié » augmente ainsi de 1 % par année d'éducation supplémentaire. Algan et Cahuc montrent que les différences observables entre pays européens en ce qui concerne le degré de civisme à l'égard des avantages sociaux accordés par l'Etat sont liées aux valeurs culturelles qui prévalent dans chaque société. Il apparaît que les attitudes plus ou moins civiques sont davantage corrélées aux caractéristiques culturelles de chaque pays plutôt qu'à des caractéristiques individuelles. Ces attitudes civiques s'avèrent relativement stables par rapport aux changements économiques et institutionnels.

Par ailleurs, Algan et Cahuc observent que des individus vivant dans le même pays avec le même environnement économique, mais ayant des origines nationales ou religieuses différentes peuvent également avoir des comportements civiques sensiblement différents. En réalité, ces conduites sont proches de celles qui sont les plus courantes dans leur pays d'origine, ce qui suggère qu'elles imprègnent durablement les individus.

¹⁵ Algan et Cahuc (2006).

De l'homogénéité ethnique et culturelle à l'homogénéité sociale : le « modèle norvégien »

Dès lors qu'une société se perçoit, dans une certaine mesure, comme une « famille », elle va s'attacher à privilégier un consensus social fondé sur l'homogénéité. Ce cercle vertueux repose à la fois sur les objectifs poursuivis par la société – précisément la recherche du consensus social et le refus de l'exclusion – et par un comportement favorable que l'on peut définir comme un sens civique développé. On peut donc se demander si la recherche de l'homogénéité économique et sociale n'est pas d'autant plus forte que l'homogénéité ethnique et culturelle est plus élevée.

• Une population ethniquement et culturellement homogène

Certes, des minorités comme les samés et les kvènes (finnophones) au nord de la Norvège sont présents dans le pays depuis des siècles. A certaines époques, l'immigration en provenance d'Allemagne et d'autres pays scandinaves fut relativement importante, notamment par ses apports culturels. Il n'en demeure pas moins que, comparée aux pays d'Europe continentale, la Norvège a été traditionnellement caractérisée par une très grande homogénéité ethnique et culturelle. En même temps, la rigueur du climat et un peuplement très réduit ont favorisé le sentiment que l'ennemi était une nature hostile et difficile à exploiter plutôt que d'autres hommes perçus comme des envahisseurs potentiels.

Le peuplement d'origine étrangère (immigration ou invasion) a été historiquement très faible, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des pays d'Europe continentale, par exemple en France. En 1970, les immigrés ne représentaient que 1,5 % de la population norvégienne (dont 0,15 % en provenance d'Europe de l'Est et 0,09 % de pays non occidentaux), un tiers de ces immigrés étaient originaires d'autres pays nordiques et un peu moins d'un quart d'Europe occidentale.

Par ailleurs, la situation périphérique de la Norvège par rapport au continent européen l'a, le plus souvent, mise à l'abri des conflits qui ont ravagé le cœur de l'Europe. Sans tradition féodale, elle n'a connu qu'une aristocratie nationale peu importante. Celle-ci a, en fait, périéclité à partir du Moyen Age, et les titres nobiliaires ont été officiellement abolis au début du XIX^e siècle. Durant les périodes d'union, successivement avec le Danemark jusqu'en 1814, puis la Suède (1814-1905), les aristocraties étaient principalement danoises et suédoises et résidaient donc dans les capitales de ces pays. A la proclamation de l'indépendance, en 1905, la société norvégienne est devenue, sinon une société sans classes, du moins sans classe héréditaire.

Lors de l'union avec la Suède, l'*establishment* a été principalement formé de hauts fonctionnaires et des élites commerçantes, le pouvoir étant détenu conjointement par le roi de Suède, d'une part, et par des hauts fonctionnaires représentant le peuple norvégien et appliquant la Constitution, d'autre part. Selon leur propre définition, les fonctionnaires dirigeaient l'Etat dont le rôle était de guider et de corriger l'opinion publique pour l'amener à progresser¹⁶. Dès cette époque, les paysans, les enseignants et les professions libérales

¹⁶ Voir Slagstad (1998).

soutenaient un nationalisme libéral, poursuivant l'indépendance du pays, sa démocratisation et l'éducation de la population. Le paysan norvégien ne connaissait pas la subordination héritée d'un ordre féodal en Europe continentale. Son statut se situait quelque part entre celui du petit propriétaire et celui du propriétaire foncier au Royaume-Uni, se rapprochant du fermier vers 1900. En 1809, dans une lettre au prince Christian August, l'homme politique Jacob Aall demande qui est plus libre et moins imposé en Europe que le paysan norvégien. Ainsi se sont élaborées les deux cultures qui ont marqué la société norvégienne. L'une, d'inspiration étrangère, représentée par les fonctionnaires, et s'inscrivant dans la culture européenne. L'autre, nationale, représentée par « le peuple », dont les fonctionnaires étaient censés être exclus¹⁷. Ces deux cultures ont donné naissance à deux langages concurrents. L'un, le *riksmal*, proche du danois et employé par les fonctionnaires. L'autre, le *nynorsk*, supposé être, selon les populistes nationalistes, le « vrai langage du vrai peuple norvégien »¹⁸.

Après les guerres napoléoniennes, la Norvège possédait un des systèmes politiques les plus démocratiques de l'époque. Le droit de vote a été généralisé pour les hommes quelques années avant que la Norvège ne se sépare de la Suède en 1905, et le suffrage universel a été introduit en 1913. L'autonomie locale au sein d'un Etat unifié avait été garantie légalement dès 1837.

La conjonction de ces éléments a formé un tissu socioculturel exceptionnellement homogène. A son tour, cette homogénéité paraît avoir joué un rôle déterminant dans l'avènement précoce d'un système social-démocrate, dès les années 1930 et surtout après la Seconde Guerre mondiale, ce système ne faisant que renforcer l'homogénéité sociale. Cette vision d'une société plus démocratique et plus homogène que dans la plupart des autres pays européens ne doit pas voiler la pauvreté de la classe ouvrière et surtout de la paysannerie au XIX^e et encore au début du XX^e siècle. Elle explique pour une bonne part l'importance de l'exode vers les Etats-Unis : près d'un tiers de la population norvégienne a émigré entre 1880 et 1920.

- **Une priorité à l'homogénéité du marché du travail**

De manière générale, les politiques social-démocrates entendent éviter les coûts de l'exclusion et des tensions sociales inhérentes à un éventail des revenus trop large. Ainsi, en Norvège, les inégalités salariales sont parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Bien plus, alors qu'au cours des deux ou trois dernières décennies, les inégalités ont augmenté dans des pays comparables, en Norvège, l'éventail des revenus est resté relativement stable, y compris dans les années 1980 et 1990, marquées par une augmentation du chômage. Comparant les données pour les enfants nés respectivement en 1950, 1955, 1960 et 1965, Espen Bratberg, Oivind Anti Nilsen et Kjell Vaage¹⁹ font apparaître une forte mobilité par rapport à la génération de leurs parents, en termes de distribution des revenus moyens, et

¹⁷ Voir Neumann (2002).

¹⁸ *Ibid*, p. 98.

¹⁹ Bratberg, Nilsen et Vaage (2005).

davantage de stabilité pour les revenus les plus élevés et les plus bas. Cette mobilité intergénérationnelle des revenus n'est comparable qu'à celle que l'on observe dans d'autres pays scandinaves. Elle est même plus forte que dans ces pays. L'étude citée montre que cette mobilité a été plus grande pour les fils que pour les filles. Les auteurs concluent que, comme on pouvait s'y attendre, les pays qui ont une mobilité intergénérationnelle élevée sont aussi ceux qui ont une faible inégalité des revenus intragénérationnelle.

Selon l'approche social-démocrate, l'Etat providence réduit les divisions sociales et accorde une assistance en fonction de critères objectifs préalablement définis. Cette approche privilégie la recherche du plein emploi et de l'égalité, en évitant autant que possible les exclusions. On peut affiner cette analyse en observant qu'il y a, non pas un, mais deux modèles social-démocrates. Tous deux sont fondés sur la priorité donnée à la cohésion sociale et au refus de l'exclusion mais entendent y parvenir par des voies différentes. L'Etat providence « actif » vise principalement à favoriser la restructuration du tissu socioéconomique et la mobilité professionnelle par l'adaptation constante de la main-d'œuvre. Inspirée par deux économistes syndicaux, Gösta Rehn et Rudolf Meidner, cette stratégie a été élaborée dans les années 1950, en Suède, par le syndicat LO (Landsorganisationen) et le gouvernement. Elle a largement inspiré la politique suivie par la Suède et d'autres pays scandinaves depuis lors²⁰. La priorité accordée au bien-être et à l'homogénéité sociale permet de construire une société équilibrée, susceptible de s'adapter en douceur au changement. La mobilité sociale n'est-elle pas d'autant plus forte que la probabilité de trouver rapidement un emploi est plus élevée et qu'une baisse sensible du revenu est moins à craindre en cas de changement d'emploi ? L'Etat providence « passif » privilégie, lui, la lutte contre l'exclusion, fut-ce au prix d'un accroissement du nombre de personnes assistées.

Cette stratégie active a été progressivement réduite en Norvège. Seules 10 à 15 % des personnes à la recherche d'un emploi bénéficient désormais de programmes de formation, alors que ce pourcentage se situait à environ un tiers dans les années 1990. Elles doivent de surcroît être considérées comme n'ayant pas la qualification nécessaire pour postuler à un emploi. En ce qui concerne la plupart des personnes qualifiées, l'organisme public chargé de l'emploi se préoccupe plutôt de leur trouver un travail dans les plus brefs délais²¹. A titre de comparaison, les dépenses publiques de formation professionnelle des adultes ne représentaient, en 2003, en Norvège que 0,09 % du PIB, soit 5,4 % des dépenses consacrées au marché du travail contre, par exemple, 0,52 % du PIB, soit 11,8 % des dépenses du marché du travail, au Danemark (tableau 3).

Il convient toutefois de nuancer les conclusions que l'on pourrait tirer de cet écart. D'une part, en raison de la faiblesse du chômage que connaît la Norvège, les personnes concernées sont, sans doute, pour une bonne part, celles qui sont les plus difficiles à « recycler ». D'autre part, parce qu'une partie de la formation permanente passe par le système éducatif général, l'efficacité d'une formation permanente spécifique de courte durée s'étant révélée douteuse. La mutation du tissu socioéconomique complique également l'adaptation de la main-d'œuvre par la formation : en schématisant, on peut dire qu'il était

²⁰ Voir Grjebine (1991).

²¹ OCDE (2004c).

autrement plus facile d'adapter un salarié travaillant dans une entreprise industrielle pour qu'il puisse répondre aux besoins d'une autre entreprise industrielle que de transférer un salarié de l'industrie vers le tertiaire. En fait, on se trouve confronté à la difficulté de recycler des salariés moyennement éduqués qui ne trouvent plus leur place dans des industries traditionnelles en perte de vitesse. Or aujourd'hui, les entreprises recherchent soit des personnes ayant un niveau d'éducation très élevé, soit au contraire une main-d'œuvre peu éduquée. En effet, hormis les activités pétrolières, la Norvège est l'un des pays de l'OCDE où le secteur industriel s'est réduit le plus rapidement. Comme au Royaume-Uni, l'emploi dans les industries manufacturières représente à peine 12 % de l'emploi total contre environ 15 % en France, 16 % en Suède et 20 % en Allemagne. De plus, on peut se demander si l'enrichissement de la Norvège – deuxième ou troisième pays exportateur de pétrole du monde – ne rend pas une politique exigeante d'adaptation de la main-d'œuvre de plus en plus difficile à mettre en place.

- **L'« inaptitude au travail »**

Par ailleurs, on observe la persistance d'une exclusion « déguisée », malgré tous les efforts faits pour la combattre. Ainsi, 11 % de la population active et un tiers de ceux qui ont 55 ans et plus bénéficient actuellement de pensions d'invalidité contre moins de 5 % en France, sans compter les 25 jours d'arrêt maladie que les salariés norvégiens ont pris en moyenne par exemple en 2002. De plus, selon Victor Norman, ministre du Travail d'octobre 2001 à mars 2004, le pourcentage des personnes bénéficiant de pensions d'invalidité se situerait plutôt aux alentours de 15 %. Il est vrai que plus de 70 % des bénéficiaires ont plus de 50 ans et que 30 % des personnes inactives de plus de 55 ans en profitent. Entre 50 et 59 ans, l'obtention de telles pensions est la principale voie empruntée pour cesser de travailler. En 2000, plus de 85 % des hommes et 66 % des femmes entre 50 et 59 ans qui avaient quitté le marché du travail l'avaient fait pour maladie ou invalidité. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique menée de longue date d'amélioration de la situation et si possible d'intégration sociale des handicapés. La Norvège est en particulier le pays qui consacre les dépenses les plus importantes à leur insertion (réadaptation professionnelle et emplois spécifiques) : 0,56 % du PIB contre 0,52 % au Danemark, 0,09 % en France, 0,03 % aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Il en résulte que le taux d'emploi des personnes handicapées est l'un des plus élevés au monde (avec la Suisse) : plus de 60 % à la fin des années 1990 contre moins de 50 % en France et moins de 40 % au Royaume-Uni. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait. Le durcissement de la concurrence internationale rend plus difficile pour les entreprises le maintien des salariés qui ont des difficultés d'adaptation excessives. Selon Axel West Pedersen, du Norwegian Social Research Institute, « un éventail des salaires réduit rend aujourd'hui inemployable une partie croissante de la population »²².

En même temps, au fur et à mesure que la société norvégienne s'urbanise, le contrôle social, qui s'exerçait facilement sur chaque individu au sein d'une petite communauté, devient plus difficile, d'autant plus que la richesse pétrolière de la Norvège rend de tels

²² Entretien avec l'auteur, septembre 2005.

subsidés plus acceptables. L'OCDE évoque à ce sujet la « générosité excessive » des pouvoirs publics, mais aussi des médecins locaux chargés de se prononcer sur la réalité de l'inaptitude des candidats à de telles pensions. Il faut cependant nuancer ce problème en tenant compte de l'importance de la population active en Norvège par rapport à d'autres pays. A cet égard, l'élément le plus inquiétant est sans doute le fait que, parmi les personnes déclarées inaptées au travail, ce soit le groupe des 30-40 ans qui augmente le plus. Si l'on considère les 30 137 personnes de moins de 40 ans qui bénéficiaient, en décembre 2004, d'une telle pension d'inaptitude au travail (environ 10 % du total), 54,4 % d'entre elles étaient pensionnées en raison d'une « fragilité psychologique et de perturbations comportementales » et 11,3 % pour « maladie du système nerveux ». Comme il est peu vraisemblable que, même en tenant compte des méfaits de l'alcoolisme et de la drogue, une quantité relativement aussi importante de jeunes adultes souffre de tels problèmes au point de ne pouvoir travailler, on peut effectivement penser que l'obtention de ces pensions n'est pas excessivement difficile, même si, en Norvège, seules des raisons médicales peuvent être évoquées pour ce faire, alors qu'en Suède et au Danemark des considérations sociales peuvent suffire.

- **Un partage du travail entre individus et au fil de la carrière professionnelle**

Si la Norvège s'est quelque peu éloignée d'une stratégie privilégiant l'adaptation de la main-d'œuvre, peut-on dire pour autant qu'elle a adopté une conception « passive » de l'Etat providence, ou s'agit-il d'une troisième variante ? Celle-ci serait moins caractérisée par une scission personnes employées / personnes assistées, que par un système cohérent de partage du travail, entre les individus, mais également au fil de la carrière professionnelle de chacun. Le temps de travail annuel serait moins dense, mais la durée de la vie active plus longue que dans la plupart des pays de l'OCDE. En réalité, l'examen de tel ou tel aspect spécifique du marché du travail norvégien peut conduire à des conclusions erronées, pour peu que l'on perde de vue que préserver et même renforcer l'homogénéité de la société est depuis longtemps et demeure toujours une priorité des politiques norvégiennes. C'est cette priorité qui donne une cohérence à des données qui paraissent parfois contradictoires.

Certes, en 2004, 21,1 % des personnes employées en Norvège l'étaient à temps partiel (33,2 % des femmes et 10,3 % des hommes) contre 13,4 % en France (23,6 % pour les femmes et 4,8 % pour les hommes), mais 20,1 % en Allemagne et 35 % aux Pays-Bas. Il apparaît cependant qu'environ quatre salariés sur cinq travaillant à temps partiel le font volontairement²³. Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays, en Norvège, l'emploi à temps partiel n'est généralement pas synonyme de précarité. En revanche, le taux de syndicalisation des salariés à temps partiel est plus faible que celui des salariés à plein temps : respectivement 45 % et 70 % au début du millénaire, la différence allant toutefois en se réduisant²⁴.

²³ D'après Knut Roed, professeur au Ragnar Frisch Center for Economic Research de l'Université d'Oslo.

²⁴ Pedersen (2001).

Cette importance du temps partiel contribue, dans une large mesure, à expliquer que le nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par personne ayant un emploi était, en 2004, parmi les plus bas au monde : 1 363 contre 1 441 en France, 1 789 au Japon, 1 824 aux Etats-Unis. En revanche, le taux de chômage, en Norvège, après avoir culminé à 6 % au début des années 1990 (record depuis la guerre), n'atteignait, en 2004, que 4,5 % (dont 9,2 % de longue durée c'est-à-dire de douze mois et plus) contre 5,6 % aux Etats-Unis (12,7 % de longue durée), 6,6 % en Suède (18,9 % de longue durée), 9,6 % en France (41,6 % de longue durée). De surcroît, en Norvège, la fréquence des pertes d'emploi débouchant sur du chômage de longue durée est la plus faible au monde : environ 2 % contre près de 13 % en France (pourcentage de l'emploi total)²⁵. Mais surtout, en Norvège le taux d'activité des personnes âgées de 16 à 64 ans est l'un des plus élevés au monde : 79,1 % contre 69,5 % en France et 70,6 % pour l'Union européenne à quinze. Cette différence des taux d'activité est particulièrement accusée pour les femmes et les personnes âgées de plus de 50 ans.

Le taux d'activité des femmes de 16 à 64 ans était en 2004, en Norvège, l'un des plus élevés au monde, avec le Danemark et la Suède. Respectivement 75,7 %, 76,1 % et 76,6 % contre 56,9 % en France par exemple. La différence par rapport à d'autres pays de l'OCDE est encore plus accentuée si l'on considère les femmes de 55 à 64 ans : 63,1 % en Norvège et 35 % en France, 33,8 % en Allemagne, etc. Malgré ces taux élevés de participation des femmes au marché du travail, les inégalités entre sexes subsistent, notamment, comme nous l'avons déjà mentionné, en raison de l'importance du travail à temps partiel parmi les femmes, alors qu'il est relativement faible parmi les hommes.

L'âge officiel de la retraite est aujourd'hui de 67 ans, mais le salarié peut néanmoins décider de partir en préretraite dès 62 ans. 20 % des personnes âgées de 62 à 66 ans bénéficient ainsi de ce dispositif. Contrairement à la pratique d'autres pays, notamment de la France pendant un certain temps, dans le secteur privé, les employeurs doivent financer l'intégralité des prestations pour les salariés de 62 à 64 ans, tandis que l'Etat prend ensuite en charge 40 % de la prestation jusqu'à 67 ans. Les entreprises ne sont donc guère tentées d'encourager les départs en préretraite. Néanmoins, près des trois quarts des salariés ayant l'âge requis pour obtenir une préretraite la demandent. Le régime d'invalidité, déjà évoqué, est l'autre voie importante pour quitter le marché du travail avant 67 ans. Si l'on tient compte des personnes considérées comme inaptes au travail, l'âge réel moyen de la retraite est aujourd'hui d'environ 62 ans. En réalité, il est beaucoup plus élevé si on ne considère que les personnes comptabilisées dans la population active, c'est-à-dire si on fait abstraction des personnes dites inaptes. Comme l'observe l'étude de l'OCDE sur la Norvège publiée en 2005, « sur l'ensemble de sa vie professionnelle, le citoyen norvégien travaille probablement au moins autant que le citoyen moyen de l'OCDE »²⁶ (tableau 4).

La faiblesse du chômage explique que les dépenses publiques consacrées au marché du travail soient relativement faibles (1,67 % du PIB en 2004 contre 4,42 % au Danemark, 2,85 % France, mais 0,89 % au Royaume-Uni et 0,53 % aux Etats-Unis). De manière générale, comme le montre le graphique 2, en Norvège les dépenses publiques sociales se

²⁵ OCDE (2005b).

²⁶ OCDE (2005a), p. 11.

situent nettement en dessous de leur niveau dans des pays comme le Danemark ou la Suède, mais également la France et l'Allemagne. La question fondamentale est évidemment de savoir si ces résultats en matière d'emploi peuvent être principalement attribués aux ajustements spontanés que permettrait l'homogénéité sociale ou à des distorsions introduites sur le marché du travail et au poids de la fonction publique centrale et locale.

Sans nier les effets bénéfiques inhérents à un éventail des revenus resserré, on peut néanmoins se demander si cette stratégie d'un bien-être partagé, ne risque pas, d'une part, de réduire l'incitation à l'effort, aussi bien en matière éducative que pour trouver un nouvel emploi ou s'adapter à l'innovation, et d'autre part, de peser d'un poids excessif sur l'économie en raison du coût d'une politique systématique d'intégration (accroissement de la fonction publique, distorsions introduites dans le marché du travail, etc.).

EFFETS PERVERS ET REMISES EN QUESTION DU MODÈLE NORVÉGIEN

A l'initiative du Storting, le parlement norvégien, un groupe de travail a été créé en décembre 1997 en vue de rédiger un rapport sur le pouvoir et la démocratie en Norvège. Disposant d'un budget quasiment illimité, ce groupe était composé de 5 personnes sous la direction du Professeur Oivind Osterud. En 5 ans d'activité, 50 ouvrages et 77 études diverses ont été rédigés sous son égide. Ses travaux ont été discutés dans de nombreuses réunions comprenant des experts norvégiens et étrangers. En 2003, un ouvrage, *Makten og demokratiet* (Pouvoir et démocratie) et un rapport final, *Norwegian Official Reports 2003:19*, ont été publiés. Le résumé des principales conclusions, rédigé par Steinar Haugsvaer, a été traduit en anglais²⁷.

Ces travaux présentent une vue pessimiste de la situation norvégienne, qui doit néanmoins être tempérée par le fait qu'une analyse critique d'une telle ampleur sur un tel sujet et à la demande du parlement, est sans doute sans précédent dans le monde, ce qui devrait conforter l'opinion que l'on peut se faire de la société norvégienne. Ils suggèrent d'abord que la démocratie représentative est aujourd'hui en déclin en Norvège. Le rapport parle d'un « effondrement de l'infrastructure démocratique ». Le pouvoir du peuple dans la chaîne de la gouvernance s'est sensiblement amoindri. Les partis politiques, qui étaient initialement des mouvements de masse, sont devenus des partis fondés sur les réseaux de communication. Le nombre de leurs militants a été divisé par deux depuis 1990. Le mouvement travailliste ne forme plus une élite alternative comme il le faisait jadis. Selon plusieurs membres du groupe, si les dirigeants accordent de moins en moins d'importance aux opinions de la population, les médias assument un rôle crucial dans le couronnement et la dégradation des leaders en politique et dans d'autres domaines. L'argument auquel recourait l'aristocratie, avant l'instauration du suffrage universel, selon lequel l'opinion

²⁷ J'ai également utilisé la présentation des conclusions de ces travaux que propose Stein Ringen, *Where now, democracy?* (2004).

publique est instable, intolérante, contradictoire et à courte vue, est maintenant utilisé par les élites pour promouvoir une « démocratie du baromètre » c'est-à-dire une démocratie qui privilégie les études d'opinion, les études de marché et les contacts interactifs. On pourrait toutefois retourner l'argument en considérant que cette instabilité est au contraire une raison de se méfier d'une telle conception de la démocratie.

Le système du *welfare* est certes resté national, mais il est soumis à une pression croissante et doit s'adapter à une nouvelle politique et à un nouveau cadre. Par ailleurs, les richesses pétrolières ont réduit la nécessité d'élaborer des stratégies de politique industrielle et d'autres formes d'adaptation active. L'Etat norvégien serait devenu un propriétaire passif sans stratégie globale en ce qui concerne la globalisation des échanges et l'industrie. Le groupe de travail observe également qu'en raison de la privatisation et surtout de la concentration en quelques mains des ressources pétrolières, mais également des pêcheries, les inégalités économiques se sont sensiblement accentuées. Malgré le renforcement de la compétition sur les marchés, le pouvoir sur le développement économique s'est concentré.

Enfin, deux des cinq membres du groupe observent que si la division de la société en classes est moins évidente et les conditions matérielles sont partagées de manière plus équitable que par le passé, de nouvelles divisions, fondées sur l'ethnicité, apparaissent. Une large proportion de la population d'origine immigrée ne participe pas au système politique norvégien, et progressivement, tend à former une sous-classe dans les services au sein du groupe des salariés les moins payés, voire à l'extérieur du marché du travail. De surcroît, la division des immigrés en groupes ethniques réduit leur possibilité d'organiser une solidarité coordonnée entre eux. C'est pourquoi la nécessité de répondre au défi du multiculturalisme se trouve parmi les nombreuses recommandations du rapport final. Selon les experts, la société homogène appartient au passé et les nouvelles minorités exigent reconnaissance, davantage de pouvoir et intégration.

Parallèlement à cette analyse critique de la démocratie norvégienne, on décèle d'autres signes d'un malaise de l'homogénéité sociale. La montée relative de la délinquance figure sans doute parmi ceux-ci. Si l'on considère l'évolution des crimes et délits enregistrés par la police de 1993 à 2004 inclus, on observe qu'à l'exception d'une diminution des délits liés à la protection de l'environnement (0,8 ‰ habitants en 1993 contre 0,5 ‰ en 2004) et d'une stabilité des délits économiques, toutes les autres rubriques sont en augmentation, aussi bien en termes absolus qu'en pourcentages. Ainsi, de 1993 à 2004, les actes de violence ont nettement augmenté, passant de 3,7 ‰ à 5,4 ‰. En particulier, les délits liés à la drogue ont presque quadruplé de 1993 à 2001 (12 714 en 1993, soit 3 ‰ contre 46 251 en 2001), avant de baisser en 2003 et 2004 (37 259 soit 8,1 ‰ après avoir dépassé 10 ‰ en 2001-2002). De manière générale, les crimes sont passés de 53,5 à 62,9 ‰ de 1993 à 2004 après une pointe à 70,6 ‰ en 2002. Pendant la même période, les délits sont passés de 22,6 à 26,1 ‰. Dans quelle mesure cette évolution témoigne-t-elle d'un affaiblissement de la cohésion sociale ?

D'autres observateurs notent les ferments d'une contestation d'un système fondé sur un éventail des revenus resserré, privilégiant la cohésion sociale au détriment d'une plus forte hiérarchie des salaires. Le professeur Oyvind Osterud²⁸ explique ainsi que le temps où les dirigeants d'entreprises et la grande masse des salariés, représentée par les syndicats,

²⁸ Entretien avec l'auteur, mai 2006.

pouvaient s'entendre pour limiter les hausses de salaires des plus éduqués, approche de sa fin. Au fur et à mesure que les salariés diplômés tendent à occuper une position centrale prépondérante – formant ainsi une nouvelle classe moyenne – ils sont à même de revendiquer des salaires liés à leurs compétences et donc une plus forte hiérarchie des salaires. En même temps, comme le suggère le professeur Ottar Brox, ancien élu au Parlement (1973-1977) du parti de gauche SV (Sosialistisk Venstreparti), dans un ouvrage²⁹ qui a fait scandale, l'afflux de travailleurs immigrés renforce la concurrence sur les bas salaires et permet aux entreprises de modérer les salaires. Selon lui, on assiste à une réapparition de poches de pauvreté urbaine, néanmoins limitées par des aides publiques versées à ceux dont les revenus sont les plus bas, notamment pour les aider à se loger.

Le syndicat LO s'oppose à une telle évolution, en exigeant que les immigrés bénéficient des mêmes avantages sociaux que leurs collègues norvégiens, même si peu de travailleurs immigrés sont syndiqués en raison des emplois qu'ils occupent (chauffeurs de taxis, serveurs, vendeurs dans des établissements de taille réduite, etc.). A l'opposé, les classes dirigeantes, armateurs ou échelons supérieurs de la hiérarchie dans les entreprises du secteur pétrolier, tendent à mettre à profit la mondialisation pour obtenir des revenus substantiels. Selon certains observateurs, ces hauts revenus seraient dépensés, pour une bonne part, à l'étranger, afin d'échapper au regard critique des concitoyens, qui restent attachés à l'homogénéité sociale.

La tentation de la similarité

En même temps qu'elle exalte l'homogénéité sociale, la priorité accordée très tôt au peuple, à la *vox populi*, tend à effacer les différences, ce qui peut signifier également négliger les originalités individuelles. Selon le politologue Iver B. Neumann, par-delà l'égalité, ce que les Norvégiens recherchent, c'est la similarité. Le terme même d'« élite » a une connotation péjorative. L'ancien ministre de l'Éducation, puis de la Santé, Gudmund Hernès, observe que ce que les Norvégiens appellent la *janteloven*, la loi de la jalousie, a longtemps joué un rôle plus important que la Constitution elle-même ! La Norvège se trouve ainsi parmi les rares pays dans lesquels les déclarations de revenus sont publiques, permettant à tout un chacun de « surveiller » son voisin.

Cette recherche de l'homogénéité n'a pas eu que des effets positifs. Faut-il rappeler, par exemple, qu'une « clause juive » fut introduite dans la Constitution, pourtant considérée comme particulièrement libérale pour l'époque, adoptée en 1814 à l'initiative du clérical Nicolai Wergeland, après un débat intense ? Cette clause interdisait l'entrée du territoire norvégien aux Juifs. Elle ne fut abrogée qu'en 1851, après un nouveau débat, orchestré par le poète Henrik Wergeland (fils de Nicolai), qui défendit une position opposée à celle de son père. Par ailleurs, l'interdiction faite aux Jésuites de pénétrer sur le territoire norvégien ne fut levée qu'en 1956.

²⁹ Brox (2005).

Enfin, la section 12 de la Constitution actuelle exige que tout Conseil des ministres émanant d'une majorité parlementaire démocratiquement élue soit composé d'au moins 50 % de membres de l'Eglise d'Etat luthérienne évangélique. Le Premier ministre, élu en octobre 2005, Jens Stoltenberg (travailliste) n'appartient pas à cette Eglise. En revanche, les responsables du parti socialiste de gauche, Kristin Halvorsen, et du parti du centre, Aslaug Haga, en sont toutes les deux membres. Selon la section norvégienne du Comité d'Helsinki, une organisation internationale œuvrant pour les droits de l'homme, cette clause de la Constitution norvégienne est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies. Le rejet par la Norvège de l'adhésion à la Communauté européenne, à deux reprises, s'inscrit apparemment dans la même volonté de préserver l'homogénéité culturelle et sociale³⁰.

L'école unifiée (*enhetsskolen*) : un paradis perdu ?³¹

Un système éducatif qui privilégie la « socialisation » des individus, plutôt que la sélection d'une élite, favorise la formation d'une population active homogène, qui laisse peu d'exclus. Ce que Gudmund Hernès, ancien ministre de l'Education nationale, de la Recherche et des Cultes (1990-1995), résume en disant que la question est de savoir s'il est préférable d'augmenter fortement les connaissances des 10 % les plus éduqués de la population ou d'augmenter de 10 % les connaissances de toute la population³².

Le système éducatif connu sous le nom d'« école unifiée » a été étroitement associé à l'Etat providence norvégien. Comme le montrent Arild Tjeldvoll et Anne Welle-Strand, ce système résulte de la synthèse des idées, en matière de pédagogie, des Encyclopédistes et de Comenius, des valeurs protestantes d'éthique du travail, et de la vision socialiste d'une société démocratique et égalitaire. En particulier, durant la première moitié du XX^e siècle, les socialistes ont formulé le projet de fonder une société plus démocratique qui offrirait à tous des chances égales, indépendamment du milieu d'origine et des capacités de chacun, en rassemblant tous les jeunes Norvégiens et en leur faisant suivre les mêmes programmes éducatifs. De nombreux parents ont alors vu dans le système éducatif un facteur de mobilité

³⁰ Si deux pays jusqu'à présent – la France et les Pays-Bas – ont rejeté le projet de Constitution, et si dans la plupart des pays européens qui ne sont pas membres de l'Union européenne, un débat entre partisans et adversaires de l'adhésion a lieu, la Norvège est néanmoins le seul pays qui a refusé d'adhérer à la Communauté, alors qu'elle en avait la possibilité, et ce par deux référendums successifs : le 25 septembre 1972 par 53,5 % des voix et le 28 novembre 1994 par 52,2 % des voix. Certains, par exemple Christine Ingebritsen (1998), ont avancé comme explication l'importance, dans l'économie norvégienne, du pétrole, de l'agriculture et de la pêche, les revenus pétroliers permettant d'éviter des changements structurels majeurs dans les deux autres secteurs, dans la mesure où ils permettent la poursuite d'une politique de subventions massives accordées à ces secteurs. La volonté de préserver la culture norvégienne paraît avoir joué un rôle non moins fondamental.

³¹ Titre de Tjeldvoll et Welle-Strand (2003a).

³² Entretien avec l'auteur, mai 2006.

sociale, qui devait assurer à leurs enfants une meilleure situation que la leur. Cela explique le respect dont ils témoignaient aux enseignants et le statut social élevé de ces derniers dans l'immédiat après-guerre. Ce système éducatif a sans doute atteint son apogée dans les années 1950 et 1960. Depuis lors, les difficultés se sont accumulées, au point que ce système est aujourd'hui remis en question.

Deux éléments paraissent déterminants à cet égard. D'une part, l'homogénéité de la société elle-même n'encourage guère à suivre les formations considérées comme les plus difficiles dans la mesure où elles conduisent moins en Norvège qu'ailleurs à des emplois rémunérateurs. D'autre part, ce manque de stimulation est renforcé par une politique éducative qui vise, avant tout, à promouvoir cette homogénéité sociale. C'est pourquoi une réforme en profondeur du système éducatif est à l'ordre du jour depuis la fin des années 1990. Le débat oppose les défenseurs de l'école unifiée et ceux qui affirment qu'il faut mettre en place un nouveau système éducatif qui soit fondé sur la recherche de la compétitivité et la promotion de la qualité aussi bien aux niveaux individuel que national.

La stimulation qui résulte dans d'autres pays de la différence des salaires et, plus encore, du risque de chômage qui se réduit fortement avec le niveau des études est, sinon inexistante, du moins faible en Norvège (tableaux 5 et 6). La première contrepartie de l'homogénéité de la société n'est-elle pas le fait qu'un éventail des salaires resserré rend plus difficile le fait d'attirer les jeunes dans les activités qui exigent des formations longues et perçues comme plus ardues ? D'autant que la faiblesse du chômage réduit la nécessité de faire des études compliquées pour obtenir ultérieurement un emploi. En 2003, en Norvège, le taux de chômage des personnes ayant un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire était de 3,9 %, celui des personnes ayant terminé ce deuxième cycle de 3,6 % et celui des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur de 2,5 % soit, une différence de 1,4 % entre les deux extrêmes. Par comparaison, ces pourcentages sont respectivement de 18 %, 10,2 % et 5,2 % en Allemagne, et de 9,9 % ; 6,1 % et 3,4 % aux Etats-Unis. On voit que les enjeux ne sont pas comparables !

Le système éducatif norvégien est l'un des plus coûteux au monde (tableau 7). En ce qui concerne les dépenses annuelles au titre des établissements par élève/étudiant entre l'enseignement primaire et tertiaire en 2002, la Norvège se classe au troisième rang mondial, après la Suisse et les Etats-Unis : environ 9 500 équivalents dollars, contre 7 300 en France, légèrement moins en Finlande, et 7 000 en Allemagne. Cette politique éducative est clairement organisée pour renforcer l'homogénéité sociale. Tout est fait pour venir en aide aux élèves en difficulté dans un système qui n'admet pas le redoublement et dans lequel le nombre d'élèves par classe est réduit. Peut-on dire pour autant que le système éducatif parvient à satisfaire les objectifs qui lui sont assignés ?

Certes, la Norvège est, avec la Corée, le pays où la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint au moins une formation de deuxième cycle du secondaire était la plus forte en 2003 : plus de 95 %, contre environ 80 % en France (tableaux 8 et 9). L'homogénéité de la carte scolaire est par ailleurs frappante. La Norvège connaît en effet l'un des plus faibles écarts entre les performances scolaires obtenues d'un établissement à l'autre. Ainsi, la variation interétablissements des performances des jeunes de 15 ans en mathématiques n'est expliquée par l'indice de statut économique, social et culturel des élèves et des établissements que pour moins de 5 % en Norvège, en Finlande et en Islande, contre près de 20 % aux Etats-Unis, et plus de 40 % en Allemagne. Cela signifie que, dans ces pays, les parents peuvent se permettre d'accorder moins d'importance au choix de l'école car le

système éducatif y garantit des normes constantes dans tous les établissements³³.

En revanche, les performances sont moins convaincantes tant en termes de résultats d'ensemble, tels qu'ils ressortent de l'enquête internationale PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves mené par l'OCDE), que du choix des filières d'études, même si l'entrée dans la vie scolaire plus tardive en Norvège que dans d'autres pays européens entraîne un « décalage » ultérieur par rapport à ces pays. On m'a ainsi expliqué que, de ce fait, les résultats de l'enquête étaient faussés car le niveau scolaire d'un enfant norvégien de 17 ans devait plutôt être comparé à celui d'un enfant de 15 ans ailleurs !

Il n'en demeure pas moins que la situation paraît loin d'être satisfaisante. Tout d'abord, il semble que le passage de sept à neuf années de scolarité obligatoire a entraîné de nombreux problèmes liés à une perte de motivation et, par voie de conséquence, une plus grande difficulté à maintenir dans les deux dernières années de l'école obligatoire les exigences académiques et la discipline qui y prévalaient précédemment. Il est apparu que le niveau général des jeunes Norvégiens en mathématiques et en sciences avait considérablement baissé, amenant certains chercheurs en éducation à proposer de rendre les mathématiques facultatives, sous prétexte que des échecs répétés donnaient à certains élèves une mentalité de perdants. En même temps, le niveau de recrutement des enseignants dans ces matières a, lui aussi, chuté. Anne Welle-Strand et Arild Tjeldvoll donnent l'exemple de l'examen de l'école de formation des enseignants où le taux d'échec se situait entre 30 et 50 % en mathématiques, norvégien et pédagogie. Deux ans plus tard, ces étudiants n'ont été capables de résoudre que 30 % des problèmes de mathématiques du programme de l'école de base (1-10 ans).

De manière générale, le rapport de l'OCDE sur la Norvège, publié en juin 2004, note qu'« un pourcentage significatif des étudiants norvégiens ont des problèmes de lecture qui peuvent provoquer de graves problèmes aussi bien dans la poursuite de leur éducation que dans leur vie professionnelle ». Le rapport sur les performances comparées en mathématiques d'un échantillon d'étudiants du secondaire est, lui aussi, particulièrement alarmant pour la Norvège, ce pays n'obtenant qu'un score de 495 contre 511 en France... et 544 en Finlande (meilleure performance mondiale)³⁴.

Le rapport publié en 2003 montre que l'étalement des performances en mathématiques au sein d'un établissement des jeunes de 15 ans est parmi les plus forts des pays de l'OCDE, même si la variance intra établissement expliquée par l'indice de statut économique, social et culturel des élèves est très faible. Selon une étude d'Arne Holm³⁵, cette hétérogénéité intra établissement s'explique par le fait qu'en intégrant tous les élèves dans une même classe et une même organisation scolaire, le système norvégien éprouve des difficultés pour prendre en compte les différences de capacités des élèves, tout en maintenant un niveau global assez bas. De surcroît, les élèves norvégiens obtiennent les plus mauvais résultats en termes de discipline pendant les cours de mathématiques³⁶.

³³ OCDE (2005c), p. 84.

³⁴ OCDE (2004a), p. 358.

³⁵ Holm (2002).

³⁶ OCDE (2004a), p. 217.

La répartition des diplômés d'études tertiaires de type A (le type B est l'enseignement à vocation professionnelle) ou de programmes de recherche est également préoccupante : en Norvège comme au Danemark et en Suède, les domaines de prédilection sont ceux de la santé et du secteur social (27 % en 2002), alors que les sciences sont quelque peu délaissées : 16,1 % des diplômés contre 29,3 % en France et 31,2% en Finlande par exemple (tableau 10). Certes, une étude faite dans le service de recherche de l'Institut norvégien de statistiques³⁷ ne parvient pas à trouver une corrélation manifeste entre les efforts en R&D et la croissance du PIB au cours des années 1945-1995 dans les pays scandinaves. La Suède, qui a pourtant consacré la plus grande part de son PIB à la R&D comparée aux autres pays scandinaves, a eu la croissance la plus faible. Il n'en demeure pas moins que la part modique des produits à haute technologie, tant dans la valeur ajoutée que dans les exportations norvégiennes, suggère une conclusion moins évasive, plus précisément, un certain désengagement de ces secteurs³⁸. On peut certes inverser ce raisonnement, comme l'ont fait plusieurs de nos interlocuteurs³⁹ : comment espérer attirer des jeunes vers les études scientifiques et technologiques quand il y a de moins en moins d'industries et que les jeunes scientifiques trouvent difficilement un emploi ?

Quelle responsabilité dans cet état de fait peut-on attribuer à ce que Tjeldvoll et Welle-Strand appellent le « populisme éducatif » ? Selon cette conception, qui semble avoir longtemps dominé le débat public, l'enseignant ne doit pas se limiter à dispenser du savoir, mais doit être un tuteur pour des étudiants responsables de leurs études. Dès lors, la principale qualité requise pour un enseignant n'est plus tant une connaissance profonde de la matière enseignée qu'un talent de meneur et de communicateur. « L'autorité du professeur étant souvent perçue comme synonyme d'autoritarisme, la réduire devenait un objectif stratégique »⁴⁰. Ce populisme éducatif ne va pas sans une composante anti-intellectuelle, les connaissances générales étant perçues comme moins importantes que des connaissances et un savoir-faire pratiques. Cette conception a certes l'avantage de ne pas stigmatiser les jeunes s'orientant vers des filières techniques, contrairement à ce qui peut se produire dans un système élitiste comme en France, mais il comporte de sérieux revers.

Les enseignants ont vu la considération qui leur était témoignée se réduire en même temps que les exigences de qualité dans leur recrutement, ce qui n'a pas été sans conséquence sur les performances scolaires des jeunes Norvégiens. Les faibles rémunérations des enseignants reflètent cet état d'esprit. La Norvège était en 2003 le seul des pays considérés où les salaires des enseignants du primaire comme du secondaire se situaient en dessous du PIB par habitant (tableau 11). Ces trois dernières années, les salaires des enseignants du primaire ont été très sensiblement augmentés, réduisant encore l'éventail des salaires entre enseignants. Avant ces augmentations, le salaire en début de carrière

³⁷ Moen (2001).

³⁸ Comme on le verra par la suite, ce désengagement doit cependant être nuancé.

³⁹ Entretiens avec Einar Overbye et Per Nyborg, respectivement professeurs au Norwegian Social Research Institute et au Norwegian Council for Higher Education, à Oslo, septembre 2005.

⁴⁰ Tjeldvoll et Welle-Strand (2003a).

(formation minimale) des enseignants du primaire équivalait déjà à 81 % du salaire à l'échelon maximum (formation minimale) des enseignants du secondaire en Norvège (2003), alors qu'il représentait par exemple 72 % au Danemark, 69 % en Allemagne, 68 % au Royaume-Uni, 64 % en Finlande et seulement 47 % en France⁴¹.

Au contraire, les enseignants en Finlande jouissent d'un prestige, qui non seulement les amène à se surpasser et à attiser la volonté d'apprendre de leurs élèves, mais surtout reflète peut-être une différence d'état d'esprit à l'égard de l'éducation scientifique entre les deux pays. Certes, la Finlande était il n'y a pas si longtemps un pays pauvre ayant soif de s'enrichir, alors que la Norvège, quels que soient les efforts faits par les gouvernements successifs pour éviter que les revenus pétroliers ne soient distribués dans l'immédiat, n'en est pas moins un des Etats les plus riches de la planète.

Dans les années 1990, les travaillistes, comme la coalition de centre-droit, se sont progressivement inspirés du courant de pensée connu sous le terme de *New public management* visant à améliorer l'efficacité du secteur public en mettant l'accent sur l'individu et la liberté de choix. Il s'agissait en particulier de développer la part du secteur privé dans la production de services publics, afin que la concurrence accroisse les possibilités de choix et stimule la recherche de la qualité. Dans cet esprit, le rapport remis au ministre de l'Education en mai 2000 par la commission présidée par Ole D. Mjos, ancien président du Conseil norvégien des universités, proposait notamment qu'une partie du financement public de l'enseignement supérieur transite par un système de chèques éducation, ce qui aurait introduit davantage d'égalité entre les établissements publics et privés⁴². Ces derniers accueillent, en 2002, environ 10 % des étudiants.

Néanmoins, cette nouvelle orientation n'amena pas les principaux partis politiques à renoncer au populisme éducatif. La contradiction qui apparut entre les deux conceptions, notamment au sein du parti travailliste, fut considérée comme un des facteurs de l'échec de ce dernier aux élections de 2001. La coalition qui accéda alors au pouvoir tenta de faciliter la création d'écoles privées, avec néanmoins une restriction qui remettait en question la nouvelle démarche : les écoles privées ne devaient pas faire de profit.

En conclusion de leur étude, Arild Tjeldvoll et Anne Welle-Strand se demandent pourquoi la Norvège a pris « une génération de retard » sur les autres pays de l'OCDE, en matière de décentralisation, d'introduction du *New public management* et de privatisation. Pour les auteurs, la cause de ce retard est à la fois historique et culturelle. L'égalité est simultanément l'objectif généralement admis de la politique norvégienne et une réalité sociale. Par ailleurs, la situation privilégiée de l'économie norvégienne au cours des 20 dernières années lui a permis de retarder une réforme de l'éducation s'inscrivant dans une stratégie d'instauration d'une « économie de la connaissance ». De ce fait, la priorité accordée dans le modèle de l'*Enhetskolen* à un enseignement identique pour tous et à une conception démocratique de l'école a prévalu sur l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour assurer la compétitivité de la nation.

⁴¹ OCDE (2005c), p. 452.

⁴² Voir Nyborg (2002).

« Le système éducatif doit être différencié pour offrir des conditions optimales d'étude à des étudiants ayant des capacités différentes ».(...)« Dans le système de l'école unifiée, ceux qui échouent sont de plus en plus ceux qui fréquentent des classes dans lesquelles se posent des problèmes de discipline, et plus particulièrement, ceux qui n'ont qu'un capital culturel réduit, les étudiants " silencieux ". Ceux qui réussissent sont ceux qui bénéficient des meilleurs enseignants en termes de professionnalisme et de motivation et fréquentent les écoles les mieux gérées. Ils peuvent avoir des capacités spécifiques pour des études générales et des parents ambitieux qui les soutiennent. Un système privilégiant la qualité peut, lui aussi, se révéler négatif pour certains étudiants. Les étudiants ayant des besoins particuliers peuvent être considérés comme moins intéressants pour des écoles compétitives. Ceux qui ont du mal à appréhender des connaissances générales peuvent être perçus comme des éléments négatifs pour l'école. Des écoles situées dans des zones moins recherchées risquent d'attirer des enseignants de moindre qualité et donc un enseignement de niveau inférieur. Par conséquent, des étudiants, des parents et des enseignants qui n'ont pas été préparés culturellement pour être compétitifs peuvent être confrontés à une réalité plus dure que dans l'école unifiée. Mais, rien n'interdit qu'une réforme centrée sur l'amélioration de la qualité ne prenne spécifiquement en compte les étudiants venant d'un milieu socioculturel peu favorable et qui ont des besoins particuliers pour réussir »⁴³.

L'homogénéité ethnique et culturelle en question ?

En conclusion de l'étude précédemment citée, Alesina et La Ferrara observent qu'avec l'arrivée de nouveaux immigrants en provenance de pays pauvres, l'Europe continentale devient de plus en plus hétérogène sur le plan ethnique. Les partis xénophobes sont de mieux en mieux implantés en Europe et l'argument des « étrangers qui viennent chez nous pour profiter de nos avantages sociaux » se répand. En conséquence, ils prévoient une réduction de la protection sociale en Europe.

Comme nous l'avons déjà vu, en 1970, la population immigrée n'atteignait que 1,5 % de la population norvégienne dont 0,15 % originaire d'Europe de l'Est et moins de 0,1 % originaire de pays non occidentaux⁴⁴. En janvier 2005, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 7,9 %, 1,3 % et 4,4 %. En 2004, la population immigrée a augmenté de 17 000 personnes dont 13 200 par immigration et 3 800 par excédent des naissances sur les décès contre une augmentation de 29 000 personnes pour l'ensemble de la population norvégienne. En janvier 2005, la population originaire d'Asie (Turquie comprise) atteignait 146 851 personnes (3,2 % du total), dont 26 950 issus du Pakistan et 18 369 d'Irak. La population d'origine africaine comptait 43 794 personnes (1,19 % du total), dont 16 765 de Somalie ; 46 % des personnes immigrées avaient la nationalité norvégienne.

Les premiers immigrés non Européens, principalement des Pakistanais, sont arrivés en Norvège en 1969 en tant que « travailleurs invités »⁴⁵. Des personnes originaires d'autres

⁴³ Tjeldvoll et Welle-Strand (2003a), pp. 13-14.

⁴⁴ Selon les statistiques norvégiennes, la population immigrée se compose des personnes ayant immigré en Norvège ainsi que de celles qui sont nées en Norvège de deux parents nés à l'étranger.

⁴⁵ Voir Hylland Eriksen (s.l.s.d).

pays, notamment de Turquie, devaient suivre. L'augmentation du chômage mit officiellement fin à l'immigration en Norvège en 1975, le besoin d'une main-d'œuvre non qualifiée s'étant atténué. L'immigration se poursuivit cependant au titre du regroupement familial. Dans les années 1980 et 1990, les flux migratoires furent surtout motivés par la volonté du pays d'œuvrer en faveur des droits de l'homme. Des réfugiés politiques originaires du Chili, d'Iran, du Sri Lanka, du Vietnam, de la Somalie, de la Yougoslavie furent accueillis. La moitié des immigrants de la première génération originaires d'Afrique, d'Asie (Turquie comprise), d'Europe de l'Est et d'Amérique du Centre et du Sud est ainsi arrivée en Norvège dans le cadre d'une demande d'asile politique. Au 1^{er} janvier 2005, sur un total de 107 208 réfugiés, 14 335 étaient originaires d'Irak, 12 073 de Bosnie-Herzégovine, 11 534 de Somalie, 10 628 d'Iran, 10 577 du Vietnam (tableau 12).

Cette population immigrée est principalement concentrée dans quelques régions. En janvier 2005, elle représentait 22,3 % de la population totale du grand Oslo, dont 15,8 % pour la population d'origine non occidentale et 2,4 % pour la population originaire d'Europe de l'Est. Dans plusieurs communes du district d'Oslo, la population immigrée dépasse 30 %, voire 35 % avec des « pointes » à 40,3 % à Sondre Nordstrand et 38,3 % dans le centre d'Oslo. La population non occidentale atteint 25 % avec des pointes à 33,9 % à Sondre Nordstrand, 30,1 % à Stovner, et 29,9 % à Alnes.

Dans un premier temps, les Norvégiens, comme du reste la plupart des immigrés, tablaient sur un retour de ces derniers dans leur pays d'origine, après quelques années de travail en Norvège. Ce n'est que dans les années 1980 qu'il devint évident que la majeure partie d'entre eux allait rester définitivement en Norvège et que la société norvégienne devait donc accepter d'intégrer des minorités permanentes de plus en plus nombreuses.

Les possibilités d'intégration de cette population sont notamment liées à son niveau d'éducation. Or, en la matière, les disparités sont importantes. Ainsi, si l'on considère le groupe des 30-44 ans, on observe que les immigrants originaires des Philippines, de Pologne, de Russie, d'Inde, de Chine et d'Iran ont en moyenne un niveau d'éducation supérieur à celui des Norvégiens de la même tranche d'âge. Par exemple, 23 % des immigrants russes ont une éducation tertiaire longue (au moins quatre ans et demi d'études supérieures), soit presque trois fois plus que le pourcentage de la population norvégienne du même âge (7 %). De manière générale, très peu d'immigrants en provenance de Russie, de Pologne, du Chili, d'Éthiopie et d'Iran n'ont pas une éducation secondaire complète.

A l'inverse, le niveau moyen d'éducation des immigrants originaires de Turquie, de Somalie, du Pakistan et de Thaïlande est particulièrement bas : 40 % des immigrants thaïs, 36 % des turcs et 32 % des pakistanais n'ont pas dépassé le premier degré de l'enseignement secondaire et plus d'un tiers n'a fait que dix ans d'études ou moins. En revanche, si l'on considère les jeunes qui sont nés en Norvège de deux parents immigrés, leur taux de scolarité est comparable à celui des Norvégiens nés de parents norvégiens : 89 % contre 91 % pour la tranche d'âge 16-24 ans.

On observe donc de très grandes disparités en ce qui concerne l'éducation des immigrés et de leurs enfants, à la fois selon le pays de provenance mais aussi selon le sexe. Le tableau est encore plus diversifié si on s'intéresse aux immigrés et surtout aux personnes nées en Norvège de deux parents immigrés qui poursuivent des études de troisième cycle (tableau 13). Deux observations sont particulièrement frappantes : - pour les jeunes de 19 à 24 ans dont les parents sont originaires de certains pays comme la Chine (43,8 %), le Vietnam

(41,9 %), l'Inde (39 %) ou la Pologne (34,4%), le pourcentage de ceux qui poursuivent des études de troisième cycle est plus élevé que celui des Norvégiens. En revanche, ces pourcentages sont sensiblement plus bas pour les jeunes d'origine pakistanaise (24 %) et surtout turque (13,5 %) ; - pour la plupart des enfants d'immigrés, comme du reste pour les Norvégiens eux-mêmes, on note un déséquilibre manifeste, et semble-t-il croissant, entre le nombre de femmes qui poursuivent des études de troisième cycle et celui, plus réduit, des hommes. Ce déséquilibre est tel que certains experts se demandent s'il ne conviendrait pas désormais d'encourager davantage les hommes à entamer de telles études.

Comme le montrent les tableaux 14 et 15, les pourcentages de la population active varient sensiblement avec la durée de la présence en Norvège. Le niveau d'éducation joue également un rôle important dans l'adaptation à l'emploi. Par exemple, les taux d'emploi des immigrants originaires du Chili (61 %), des Philippines (59,4 %) ou d'Inde (56,4 %) sont relativement élevés, comparés à des immigrants originaires de pays voisins.

Attitudes à l'égard des immigrants et des personnes issues de l'immigration

Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays européens où l'augmentation du nombre d'immigrés ou de personnes issues de l'immigration renforce l'hostilité à leur égard, en Norvège, les attitudes tendent plutôt à devenir plus bienveillantes. Ainsi, selon un sondage effectué en 2004 par le bureau national des statistiques norvégien pour mesurer l'évolution des attitudes envers les immigrants, 47 % des personnes interrogées se déclaraient en faveur d'un régime d'asile politique plus strict (56 % en 2003). Deux tiers de la population sont « tout à fait d'accord » ou « globalement d'accord » avec l'idée que les immigrants apportent une contribution appréciable à la situation du travail en Norvège (puisqu'ils occupent les emplois généralement délaissés par les Norvégiens) et neuf personnes sur dix considèrent que les immigrants doivent bénéficier des mêmes opportunités en matière d'emploi que le reste de la population. Néanmoins, quatre personnes sur dix estiment que les immigrants abusent des avantages sociaux du *welfare* et qu'ils sont une source d'accroissement de l'insécurité au sein de la société norvégienne. Seuls 6 % des personnes interrogées seraient hostiles à l'idée d'avoir un immigré comme voisin ou aide ménagère (en 2003 et 2004 ces pourcentages étaient plus élevés : ils s'élevaient à 10 % en 2003 et à 9 % en 2004). En revanche, 33 % des personnes interrogées en 2005 n'aimeraient pas que leur fils ou leur fille épouse un immigré, contre 40 % en 2002. Une courte majorité (53 %) souhaiterait que les immigrants se conduisent davantage comme des Norvégiens, alors que quatre personnes sur dix ne le désirent pas.

Par ailleurs, en 2005, 66 % des personnes interrogées répondaient qu'elles avaient des contacts avec des immigrants. Ce pourcentage baissait sensiblement quand la question était plus précise : 42 % des Norvégiens avaient un tel contact sur leur lieu de travail, 27 % avaient des amis immigrants, 20 % avaient des voisins immigrants et 9 % seulement comptaient des immigrants parmi leurs parents.

De manière générale, les entretiens avec des spécialistes norvégiens de l'immigration donnent le sentiment d'un grand optimisme sur la capacité d'intégration de la Norvège. L'opinion répandue est que la situation n'est pas comparable à celles de la France ou du Royaume-Uni, et que la Norvège n'étant pas une ancienne puissance coloniale elle ne connaît pas le ressentiment réciproque que l'on peut observer parfois dans ces pays. Certains justifient leur optimisme par le fait qu'ils vivent dans une société où la négociation prévaut systématiquement pour résoudre les problèmes et ne voient pas pourquoi cette démarche ne serait pas tout aussi efficace pour résoudre les problèmes que peut soulever la présence de certaines minorités. Enfin, plusieurs interlocuteurs m'ont expliqué qu'ils espéraient voir les immigrés pakistanais, de retour dans leur pays, faire l'éloge du « modèle norvégien » et influencer ainsi progressivement leur société d'origine !

Certains indices conduisent cependant à s'interroger sur les sentiments véritables des personnes interrogées et à se demander si l'optimisme affiché n'est pas excessif. Quelques expériences personnelles m'ont parues intéressantes de ce point de vue. Durant la semaine précédant mon arrivée à Oslo, en septembre 2005, le restaurant familial d'une comédienne d'origine pakistanaise, Shabana Rehman, célèbre en Norvège pour ses *one-woman-show* anti-islamistes, a été mitraillé. Or aucun des spécialistes de l'immigration que j'ai rencontrés n'a mentionné cet événement pourtant spectaculaire dans une ville qui n'a rien de Chicago. Shabana Rehman, elle-même, a évoqué « un acte de terreur épouvantable », tout en assurant qu'elle allait poursuivre son travail en dépit des menaces⁴⁶. Peut-être la volonté de se convaincre que « tout va bien » n'est-elle pas étrangère à cette omission, à moins qu'il ne faille parler d'autocensure. En mai 2006, l'un de mes interlocuteurs, après avoir discuté de ces questions, m'a demandé de ne pas le citer, un autre m'a suggéré d'éviter de parler de ces problèmes, par crainte de déroger au « politiquement correct ». Un journaliste politique m'a expliqué ces comportements par la volonté de la plupart des leaders d'opinion norvégiens de ne pas ouvrir un débat qui deviendrait rapidement incontrôlable et laisserait s'exprimer des opinions douteuses. On peut se demander si les retombées de l'affaire des caricatures danoises ne vont pas modifier l'attitude des Norvégiens à l'égard des immigrés originaires de pays musulmans. Ainsi, selon des études d'opinion effectuées fin février début mars 2006, le Parti du progrès (FRP), qui avait obtenu 22,1 % des suffrages lors des législatives d'octobre 2005, recueillait 31,8 % d'opinions favorables. Cette forte poussée de l'extrême droite pourrait conduire à une exacerbation des tensions avec les immigrés. Par ailleurs, des problèmes de discrimination existent en Norvège comme dans d'autres pays occidentaux. Thomas Hylland Eriksen cite ainsi des cas de personnes qui se sont vues convoquer à des entretiens d'embauche pour la première fois de leur vie après avoir changé de patronyme, abandonnant leur nom à consonance pakistanaise par exemple, pour en adopter un à consonance occidentale. De même, certaines discothèques et boîtes de nuit refusent de laisser entrer des gens qui ont une apparence non européenne.

De manière plus générale, la société norvégienne est partagée entre deux conceptions de l'identité qui induisent deux types d'attitudes à l'égard des immigrés non occidentaux. Selon la première conception, une intégration réussie suppose que les immigrés ou leurs descendants obtiennent les mêmes droits que les autres Norvégiens en adoptant les us et coutumes qui prévalent dans le pays et qui fondent la société. Selon la seconde, chaque

⁴⁶ Entretien avec la comédienne, mai 2006.

groupe minoritaire doit être respecté en tant que tel. Il ne s'agit donc pas de leur imposer une culture norvégienne qui ne les intéresse pas, mais bien de les intégrer avec leurs différences. De manière quelque peu anecdotique mais significative, des débats locaux ont par exemple opposé partisans et adversaires de la construction de mosquées ou de l'autorisation d'appeler à la prière par le biais de haut-parleurs. Les partisans de l'autorisation soulignant que les églises chrétiennes avaient toujours eu le droit de faire sonner les cloches. La question a finalement été tranchée, les autorités ayant décidé que l'appel à la prière devait être autorisé au même titre que les carillons⁴⁷.

Le débat est moins simple quand deux comportements minoritaires entrent en conflit, chacun d'eux étant perçu comme fondamental dans la construction du modèle norvégien. Or bon nombre d'immigrés ont des valeurs foncièrement différentes de celles des Norvégiens, notamment en ce qui concerne l'égalité des droits des hommes et des femmes ou leur attitude à l'égard de l'homosexualité. Hylland Eriksen observe par exemple que « c'est surtout le système des mariages arrangés qui a mis les esprits en ébullition en Norvège ; et il est indéniable que ce système se heurte à la pensée égalitaire et à l'individualisme norvégiens »⁴⁸. Faut-il accepter ce que les Norvégiens considèrent comme des violations des droits de l'homme, sous prétexte de préserver les droits à la différence et ceux des minorités ? Ces contradictions que l'on observe dans bien d'autres pays sont sans doute plus marquées dans des pays qui, comme les pays nordiques, sont particulièrement soucieux de justice sociale.

Dans quelle mesure les revenus pétroliers peuvent-ils permettre la pérennisation du « modèle norvégien » malgré les facteurs perturbants liés à la globalisation ?

La Norvège est le troisième, sinon le deuxième exportateur mondial de pétrole. Cet état de fait constitue une formidable source de revenus, même si le pays investit une partie non négligeable de ses recettes pétrolières dans un fonds spécial, qui a atteint, fin 2004 – donc avant la nouvelle hausse du prix du pétrole – 1 012 milliards de couronnes, soit 75 % du PIB norvégien hors pétrole, ou encore, à peine moins que le plus important fonds de retraite américain, le California Public Employees' Retirement System, dont les avoirs atteignaient, en 2004, 178 milliards de dollars. Le Stichting Pensioenfonds ABP of the Nederlands était nettement supérieur à ce montant (210 milliards de dollars), mais on peut estimer que le fonds pétrolier norvégien le dépassera en 2006. L'Abu Dhabi Investment Authority qui contrôle le plus gros portefeuille d'investissement de la planète est évalué, lui, en janvier 2006, entre 300 et 500 milliards de dollars. Selon le rapport publié en août 2005 par l'OCDE, les avoirs de la Norvège devraient continuer à croître par rapport au PIB pendant au moins vingt ou trente ans, puis se réduire graduellement, impliquant une réduction du déficit budgétaire structurel « permissible ».

⁴⁷ Voir Hylland Eriksen, *op. cit.*

⁴⁸ *Ibid.*

Les capitaux du fonds pétrolier sont placés en actions et en obligations sur les marchés financiers hors du royaume. En 2001, il a été décidé afin de financer un déficit structurel hors pétrole que le transfert des revenus pétroliers vers le budget de l'Etat ne devrait pas dépasser le rendement réel du fonds pétrolier, estimé à 4 % de sa valeur. Un rapport de l'OCDE⁴⁹ estime que, dans ces conditions, c'est un revenu annuel de l'ordre de 6 % du PIB que l'on peut escompter d'ici 2050. Oystein Noreng, professeur à la Norwegian School of Management d'Oslo et spécialiste d'économie pétrolière, interrogé en mai 2006, se montre beaucoup plus optimiste. Selon lui, si le prix du pétrole se maintient à son niveau de mai 2006, les avoirs du fonds pétrolier vont doubler vers 2008-2009 et tripler d'ici 2013. Cela signifie que, même en respectant la règle des 4 %, c'est environ 12 % du PIB, c'est-à-dire 24 % du budget (qui représente un peu moins de la moitié du PIB) qui pourront être financés par les revenus pétroliers.

Même si la production de pétrole a commencé dans les années 1970, elle n'a eu un véritable impact sur la croissance du PIB que dans les années 1980 et surtout à partir des années 1990. Or si l'on considère par exemple la période 1945-1995, on observe que la Norvège a connu une croissance par habitant plus rapide (3,4 % par an) que les autres pays scandinaves (2,3 % par an en Suède), moyennant quoi le PIB par habitant de la Norvège a quadruplé durant cette période, alors qu'il n'a que doublé en Suède. Il serait donc erroné d'attribuer aux revenus pétroliers le développement atteint par la Norvège. En revanche, il est certain que ces revenus offrent à la Norvège une marge de manœuvre importante qui lui permet de préserver un certain nombre de prestations sociales et retarde sans doute une adaptation plus profonde de son modèle socio-économique. Qu'advient-il quand les revenus pétroliers vont commencer à baisser ? Malgré les efforts faits par les pouvoirs publics norvégiens pour éviter de « gaspiller » ces revenus, ceux-ci ne créent-ils pas un climat de facilité, qui pourrait se révéler préjudiciable à terme pour l'économie du pays ? Dans un système aussi protégé, plutôt qu'une crise brutale, n'est-ce pas une décadence lente, et d'autant plus pernicieuse, qui est à craindre ?

Dans les pays scandinaves, les politiques social-démocrates ont été instaurées et développées dans le contexte de sociétés fortement marquées par le puritanisme protestant. Dans quelle mesure, cette « hédonisation » progressive de la société norvégienne ne compromet-elle pas, à terme, ce modèle de développement ? Cette évolution résulte certes de son enrichissement rapide, mais peut-être également d'une désacralisation prononcée (perte du sentiment religieux, etc.) qui conduit à privilégier des valeurs à court terme. La mondialisation exacerbe la concurrence et, en même temps, par la multiplication des contacts qu'elle induit et l'effet d'imitation qui en résulte, elle accélère la remise en question des valeurs puritaines qui sous-tendent le modèle social-démocrate. A cela, on peut objecter que l'existence même du fonds pétrolier suggère que la société norvégienne est encore loin d'avoir tourné le dos à ses valeurs puritaines traditionnelles. En supposant néanmoins qu'on assiste à une certaine mutation des valeurs, quelle peut en être la signification ? En particulier, renforce-t-elle les capacités d'adaptation de la société norvégienne, ou, au contraire, la priorité accordée – trop systématiquement ? – au bien-être et à la justice sociale ne risque-t-elle pas, à plus ou moins long terme, de nuire à la capacité d'adaptation du pays ?

⁴⁹ OCDE (2005a), p. 30.

- La « malédiction des ressources »

Là où d'autres pays producteurs de pétrole utilisent une partie notable de leurs revenus pour financer les dépenses ostentatoires de catégories sociales privilégiées, la Norvège les utilise, au contraire, pour préserver son homogénéité sociale. Dans son étude de 2005, l'OCDE remarque que la richesse pétrolière exposait la Norvège à deux maux frappant les pays gros producteurs de matières premières recherchées : la « malédiction des ressources » et le « mal hollandais ». Le premier fait référence à la situation dans laquelle un comportement de rentiers se substitue à celui de producteur de richesses, favorisant la corruption et, le cas échéant, la mise sous tutelle du pays par un groupe puissant soucieux de capturer les richesses produites. Dans ce contexte, la croissance faiblit, dépendant de plus en plus de la production d'une matière première, et le développement du capital humain se réduit. L'OCDE souligne que « la Norvège a échappé à cette malédiction grâce à son système hautement démocratique et à ses institutions sociales dans lesquelles le partage des risques et des richesses continue à être accepté comme la norme »⁵⁰.

La Norvège n'a rien à voir avec certains pays de l'OPEP, comme ceux de la péninsule arabique. Peut-on dire pour autant qu'elle a tout à fait évité cette « malédiction des ressources » ? Ola Listhaug observe qu'en réalité la Norvège connaît une forme atténuée de ce mal dans la mesure où les richesses pétrolières ont porté atteinte à la confiance que la population accordait à sa classe politique. On peut même dire qu'un décalage est apparu entre la population et les élites politiques, les électeurs souhaitant dépenser les revenus pétroliers, le gouvernement entendant en épargner la plus grande part pour le long terme.

« La forte implication de l'Etat dans l'exploitation du pétrole a exacerbé la perspective des citoyens de toucher les dividendes de la richesse pétrolière. Cette attente est dans une large mesure déçue, ce qui nuit à leur confiance dans la classe politique. Si la " malédiction des ressources " ne suscite pas en Norvège des conflits violents, elle influence néanmoins les relations entre la population et les élites et les attitudes à l'égard du système politique »⁵¹.

Or dans les pays où le gouvernement redistribue directement, ou indirectement, près de la moitié du revenu national, la confiance joue un rôle majeur dans un partage à l'amiable de ce revenu entre les ménages et les entreprises. Il s'agit donc d'un élément fondamental de l'Etat providence. Ola Listhaug ajoute qu'un climat de confiance est également essentiel pour attirer des investissements étrangers. Cela étant dit, selon l'*European Social Survey* de 2002, le taux de satisfaction dans le fonctionnement de la démocratie restait élevé en Norvège, même s'il l'était sensiblement moins qu'au Danemark par exemple. Ainsi, sur une échelle de 0 (aucune confiance) à 10 (confiance totale), la Norvège se situait à 6,14 contre 7,26 au Danemark, mais 5,07 au Royaume-Uni et 5,01 en Allemagne. Dans tous les pays analysés, c'est à l'égard des hommes politiques que la confiance était la plus réduite : 5,47 au Danemark, 4,58 en Norvège et 3,42 en Allemagne, alors qu'elle était forte dans tous les pays scandinaves, et notamment en Norvège, dans la police (6,98) et dans la justice (6,33).

⁵⁰ *Ibid*, p. 25

⁵¹ Listhaug (2005).

- Le « mal hollandais »

La menace du « mal hollandais » est plus perceptible. Elle consiste en ce que la production d'une matière première, en l'occurrence le pétrole et le gaz naturel, tend à éliminer les secteurs exportateurs traditionnels en provoquant une appréciation de la devise nationale. L'un des objectifs majeurs du fonds pétrolier était précisément d'éviter ce mal hollandais. En plaçant à l'étranger, et donc dans des devises étrangères, la plus grande partie des revenus pétroliers, à l'exception de la (relativement) faible part utilisée par le budget norvégien, la Norvège évite une entrée massive de capitaux qui aurait entraîné une envolée de la couronne. L'impact des impôts payés à la Norvège, en couronnes, par les compagnies pétrolières sur la valeur de la monnaie norvégienne varie en fonction de l'usage qui en est fait, plus exactement de la part de ces capitaux qui est replacée sur le marché international des capitaux, c'est-à-dire convertie en dollars ou en euros et qui, dans cette hypothèse, n'a alors aucun effet sur la couronne. Il n'en demeure pas moins que, comme le remarque l'OCDE, le mal hollandais est difficile à éviter. Il s'est sans doute manifesté à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Ainsi, en 2004, le coût horaire du travail dans les industries manufacturières était supérieur de 25 % à celui des partenaires commerciaux de la Norvège. Il était, pour les ouvriers, le plus élevé du monde en 2002.

Par ailleurs, la Norvège connaît un déclin durable de ses exportations non pétrolières dans le PIB, et plus particulièrement, de la part des exportations de haute technologie : 13,9 % du total des exportations en 2002 contre 24,1 % en France, 24,6 % en Finlande, et 38,5 % au Royaume-Uni. De manière générale, on observe une faiblesse structurelle des industries de pointe comme des services dits *knowledge-intensive* dont la part dans la valeur ajoutée totale est la plus faible de la zone OCDE, à l'exception de la Grèce. En fait, la Norvège se place à l'avant-dernier rang pour les premières et au dernier rang des pays pris en compte dans l'étude de l'OCDE, pour les secondes.

Ce diagnostic pessimiste doit cependant être nuancé. D'abord, parce que la Norvège parvient à obtenir des progrès technologiques considérables dans des productions qui ne sont pas classées parmi les industries de pointe. Il en est ainsi en premier lieu des technologies liées à la recherche et à la production du pétrole, mais également d'une activité comme l'élevage du saumon. Harald Andreassen, chef économiste à la First Securities ASA, explique ainsi qu'en dehors même du pétrole, la Norvège s'est spécialisée dans des activités pour lesquelles les termes de l'échange s'améliorent, comme l'aluminium et le fret maritime, alors qu'au contraire ils se détériorent pour des productions de pointe comme l'informatique ou les portables⁵². Il en est de même en ce qui concerne l'informatisation des banques et des assurances. En fait, « nous vendons des produits qui intègrent des avancées technologiques plutôt que d'exporter ces avancées technologiques ou de déposer des licences »⁵³. Dans ce contexte, le déficit de la balance courante hors

⁵² Néanmoins, l'explosion du commerce mondial des salmonidés, qui est passé de 313 000 tonnes en 1983 à plus de deux millions de tonnes en 2003 a eu pour conséquence que leurs prix au détail ont été divisés par 4 en 20 ans (d'après Roland Wiefelsn, directeur d'Infopesca, *Le Monde*, 28 mai 2006, dépêche d'agence).

⁵³ Entretien avec l'auteur le 16 mai 2006.

pétrole paraît d'autant moins préoccupant dans la mesure où, compte tenu de l'importance des activités pétrolières dans l'économie norvégienne, il n'y a pas plus de raison de ne pas en tenir compte que de Nokia pour la Finlande, dont l'avenir au cours des prochaines décennies paraît pourtant plus incertain.

- **La productivité du travail est-elle exceptionnelle ?**

Certes, si l'on considère le graphique 3, il apparaît qu'en 2004, le PIB par habitant de la Norvège a légèrement dépassé celui des Etats-Unis, cette performance pouvant être attribuée à la productivité du travail qui faisait plus que compenser une relativement faible utilisation des ressources en main-d'œuvre. En réalité, dans la mesure où on peut généralement faire l'hypothèse de rendements décroissants (liés à des effets de fatigue) de la durée du travail, on peut penser que la faiblesse relative de cette durée du temps de travail en Norvège contribue à expliquer les résultats obtenus en matière de productivité du travail. Il en est de même de l'importance des personnes jugées inaptes au travail. Dans cet esprit, l'OCDE envisage « la possibilité que les niveaux élevés de productivité recensés soient liés au sous-emploi induit des travailleurs à faible productivité, surestimant par conséquent la vigueur réelle dans ce domaine »⁵⁴.

Par ailleurs, hormis le secteur pétrolier, qui emploie relativement peu de main-d'œuvre, c'est l'emploi dans les administrations publiques qui a le plus progressé, passant de 20,6 % en 1975 à 31,2 % en 2002. Selon toute vraisemblance, cette évolution ne va pas s'inverser au cours des prochaines années. La progression de l'emploi public contribue, pour une part, à expliquer la faiblesse du chômage et le fait que la Norvège se situe dans la moyenne des pays européens les plus développés du point de vue des dépenses sociales de l'Etat.

Le précédent gouvernement – « bourgeois » – a tenté de libéraliser l'économie sans ouvrir la voie à l'exclusion. Le programme de modernisation du secteur public, présenté devant le parlement norvégien, en janvier 2002, est un bon exemple de cette volonté de libéraliser sans exclure. Partant du constat que la plupart des services publics sont aujourd'hui fournis par des monopoles publics, il envisage d'en abandonner la production à des entreprises privées ou, au moins, d'introduire une concurrence entre producteurs publics et privés, voire d'instaurer une économie de marché efficace entre producteurs publics. Depuis, de nombreuses réformes ont été introduites dans ce but. Ce programme pose plusieurs questions : la préservation des valeurs implique-t-elle une place inchangée de l'Etat, et notamment, du nombre de fonctionnaires, ou bien ces valeurs, en particulier la cohésion sociale, peuvent-elles être défendues par d'autres voies ? S'agit-il « simplement » d'améliorer l'efficacité des services publics, d'y introduire l'esprit de concurrence, ou s'agit-il de réduire la protection sociale ? Quoiqu'il en soit, le gouvernement issu de la majorité élue en septembre 2005 ne paraît pas enclin à poursuivre dans cette voie.

⁵⁴ OCDE (2006), p. 9.

CONCLUSION : SI LA COHÉSION SOCIALE PARAÎT AVOIR JOUÉ UN RÔLE STIMULANT POUR LES RÉFORMES, CELUI-CI NE RISQUE-T-IL PAS D'ÊTRE NEUTRALISÉ PAR LES REVENUS PÉTROLIERS ?

D'ici 2050, près d'un habitant sur quatre devrait avoir 65 ans ou plus contre un sur sept en 2000⁵⁵. Sur la base des taux d'activité actuels, le rapport entre actifs et retraités (c'est-à-dire toutes les personnes de plus de 50 ans qui ne font pas partie de la population active) passera de 3 pour 1 en 2000 à un peu plus de 1,7 pour 1 en 2050. En additionnant les retraites et les pensions d'invalidité, les dépenses liées à l'âge devraient augmenter de près de dix points du PIB hors pétrole, passant de 9 à 19 % du PIB d'ici 2050⁵⁶. Certes, l'OCDE souligne que le vieillissement de la population norvégienne progressera moins rapidement, au cours des 50 prochaines années, que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Par ailleurs, la situation des travailleurs âgés sur le marché du travail est plutôt meilleure que dans d'autres pays de la zone, ce qui suppose, en revanche, que la marge que la Norvège peut dégager en retardant l'âge de la retraite sera plus réduite. Enfin et surtout, nous avons vu que les Norvégiens comptent sur le fonds pétrolier pour financer une partie au moins du déficit prévisible dans le financement des retraites, au point que certains économistes préconisent d'identifier ce fonds à un fonds de retraite, de manière à annihiler la tentation toujours présente, et déjà évoquée, d'en dépenser une plus grande part dans le présent. Reste à savoir, comme l'exprime Oystein Noreng, si la Norvège doit utiliser la rente pétrolière pour développer le capital humain ou pour le neutraliser, en multipliant les subsides qui permettront à une part croissante de la population de travailler toujours moins et à certains de ne plus travailler du tout. Noreng ajoute qu'en la matière, l'offre crée sa propre demande : dès lors que des possibilités sont offertes de sortir sans inconvénients majeurs du marché du travail, de plus en plus de gens sont tentés de le faire⁵⁷.

La réponse à cette question dépend à la fois de l'attachement des Norvégiens à leur modèle et de leur degré de perception que des réformes sont nécessaires pour le sauver. Après plus de trente ans d'observation de la société norvégienne, je n'ai pu qu'être frappé par sa capacité de procéder à temps et relativement « sans douleur » à des réformes permettant d'adapter l'Etat providence aux contraintes de l'heure. La cohésion sociale comportait en quelque sorte son propre principe d'autorégulation, notamment parce que la conjonction de syndicats représentatifs (en 2000, 54 % des salariés étaient syndiqués contre moins de 10 % en France) et, de ce fait, extrêmement puissants, et d'un système centralisé de négociations salariales amenait les partenaires sociaux à se conduire en gestionnaires de la société plutôt qu'à se livrer à des surenchères. En même temps, les liens étroits entre la principale organisation syndicale, LO, et le parti travailliste renforçaient le sens des responsabilités de chacun, l'un et l'autre sachant que les propositions qu'il ferait seraient tôt ou tard appliquées et se retourneraient contre lui (ou son partenaire) si elles étaient

⁵⁵ OCDE (2004b).

⁵⁶ OCDE (2005a), p. 30.

⁵⁷ Entretien avec l'auteur, septembre 2005.

inadéquates ou de courte vue. Cet état d'esprit se transmettait même, dans une certaine mesure, aux autres partis dits « bourgeois » qui, quand ils avaient la majorité, se sentaient davantage chargés de gérer et éventuellement d'adapter le « modèle social-démocrate » norvégien que de le bouleverser, *a fortiori* de le renier. Le Parti du progrès, considéré comme un parti populiste, a longtemps constitué, de ce point de vue, l'exception qui confirme la règle, plus qu'une alternative crédible aux yeux de la plupart des Norvégiens. De fait, de nombreuses réformes, notamment en matière de santé, d'éducation, d'organisation des transports publics ou de la poste, ont été effectuées ces dernières années. Elles n'ont pas modifié en profondeur le modèle norvégien, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays scandinaves, qui ont procédé au cours des dernières années à des réformes radicales. Pourquoi pas la Norvège ?

Les préférences des élites

Une étude sur les préférences des élites, s'inscrivant dans un projet commandité par le parlement norvégien, montre que « la majorité des élites norvégiennes soutient les principales institutions et les politiques du modèle norvégien d'Etat providence et les compromis politiques qui le fondent (au moins en 2000) »⁵⁸. Les dirigeants des milieux d'affaires paraissent être les seuls à souhaiter des changements significatifs de ce modèle. Les auteurs remarquent toutefois que l'idée selon laquelle les dirigeants des milieux d'affaires seraient les principaux « agents du changement » doit être nuancée. En particulier, ceux-ci sont des partisans des relations professionnelles telles qu'elles fonctionnent en Norvège et ont une confiance relativement forte dans les institutions politiques et sociales de leur pays, et dans ses fondements institutionnels. En 1997, 20 % de ces dirigeants ont voté pour des candidats travaillistes aux élections. Les élites qui ont des origines ouvrières se prononcent toutefois davantage en faveur de l'Etat providence que les autres.

Pour expliquer le comportement relativement consensuel des élites, les auteurs mentionnent le fait que les principaux groupes d'intérêt sont engagés dans la préparation et l'exécution des décisions politiques, et que leur « reproduction », sans être négligeable, n'est pas prépondérante. Ainsi, alors qu'en 2001, 10 % de la population avaient des parents dans le groupe des élites, cette reproduction de l'élite était le fait de 24 % des hommes politiques, 39 % des hauts fonctionnaires et 42 % des chefs d'entreprise, soit 37 % en moyenne pour l'ensemble des élites. En revanche, 22 % des élites avaient des origines ouvrières (35 % pour les hommes politiques, 19 % pour les chefs d'entreprise et 16 % pour les hauts fonctionnaires). Enfin, 41 % d'entre elles étaient issues de la classe moyenne, dont 45 % des hauts fonctionnaires, 41 % des élites politiques et 39 % dans les milieux d'affaires. Gulbrandsen et Engelstad concluent à une « certaine inertie institutionnelle » :

⁵⁸ Gulbrandsen et Engelstad (2005), p. 913.

« Dans le futur immédiat, les élites ne vont pas pousser la population à accepter des changements significatifs du modèle norvégien, pour autant que celui-ci ne rencontrera pas de sérieuses difficultés, auquel cas ces changements seront davantage induits par des problèmes de gouvernance que par une modification des valeurs et des préférences des citoyens et de la majorité des élites »⁵⁹.

Une autorégulation neutralisée ?

Or on peut se demander si la manne pétrolière n'a pas pour effet de neutraliser le mécanisme d'autorégulation précédemment mentionné. Il est difficile aux dirigeants politiques comme aux partenaires sociaux de procéder à des réformes, en expliquant que celles-ci leur sont imposées par la réalité, qu'ils ont le couteau sous la gorge, alors que les citoyens sont chaque fois tentés de leur répondre qu'il suffirait de mettre davantage à contribution le fonds pétrolier, dont on tend à surestimer l'importance, aussi grande soit-elle en réalité. Cette argumentation, portée par le Parti du progrès, a été au centre du débat électoral en septembre 2005, à l'issue duquel ce parti est arrivé en seconde position, dépassant pour la première fois 20 % des voix. A cet égard, il est intéressant d'observer que le leader du Parti travailliste, aujourd'hui Premier ministre, Jens Stoltenberg, a mené une campagne beaucoup plus orientée à gauche, c'est-à-dire prônant le renforcement de la cohésion sociale et de nouvelles réductions des inégalités, que ne l'aurait présagé son précédent passage au pouvoir où il était apparu comme le « Blair norvégien ». Le gouvernement désigné à l'issue de ces élections comprend du reste une forte composante se situant à la gauche du parti travailliste, le parti socialiste de gauche (SV), dont la présidente, Kristin Halversen, a été nommée ministre des Finances en novembre 2005.

Dans ce contexte, en précisant les conclusions citées de T. Gulbrandsen et F. Engelstad, on peut dire que, selon toute vraisemblance, des réformes profondes ne seront engagées que si les contraintes deviennent clairement – c'est-à-dire aux yeux des élites et des citoyens – insupportables, et (ou) si des contradictions entre des objectifs considérés comme majeurs se révèlent. Comme par exemple celle que nous avons évoquée à propos du conflit potentiel entre la prise en compte des souhaits des minorités et ceux des femmes ou des homosexuels. Mais ne sera-t-il pas trop tard pour engager des réformes profondes du modèle norvégien ?

⁵⁹ *Ibid*, p. 916.

Bibliographie

- Alesina A. et La Ferrara E. (2000), « Participation in heterogeneous communities », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 115, n° 3, pp. 847-904.
- Alesina A. et La Ferrara E. (2002), « Who trusts others? », *Journal of Public Economics*, n° 85, pp. 207-234.
- Alesina A. et La Ferrara E. (2004), « Ethnic diversity and Economic Performance », *Working paper n°10313*, NBER, février.
- Alesina A. et Glaeser E.L. (2004), *Fighting Poverty in the US and Europe: A World of Difference*, Oxford University Press.
- Algan Y. et Cahuc P. (2006), « Civic attitudes and the design of labour market institutions: Which countries can implement the Danish flexicurity model? », CEPR Discussion paper 5489. Disponible sur: www.cepremap.ens.fr/depot/docweb/docweb0517.pdf
- Boeri T. (2002), « Let social policy models compete and Europe will win », communication présentée à la Kennedy School of Government, Harvard University, 11-12 avril.
- Bratberg E. (1999), « Disability retirement in a welfare State », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 101, n° 1, pp. 97-114.
- Bratberg E., Grasdahl A., Risa A. (2002), « Evaluating social policy by experimental and nonexperimental methods », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 104, n° 1, pp. 147-171.
- Bratberg E., Nilsen O., Vaage K. (2005), « Intergenerational earnings mobility in Norway: Levels and trends », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 107, n° 3, pp. 419-435.
- Brox O. (2005), *Arbeidskraftimport: Verlfersstatens redning eller undergang* (L'importation de main d'œuvre étrangère: le salut ou la fin de l'Etat-providence), Pax Forlag, Oslo.
- Christensen T. (2005), « The Norwegian State transformed? », *West European Politics*, Vol. 28, n° 4, septembre.
- Cohen Kiel A. (dir.) (1993), *Continuity and Change: Aspects of Contemporary Norway*, Scandinavian University Press, Oslo.
- Danielsen R., Dyrvik S., Gronlie T., Helle K., Hovland E. (1995), *Norway: A History from the Vikings to Our Own Times*, Scandinavian University Press, Oslo.
- Esping-Andersen G. (1990 – traduit de l'anglais en 1999), *Les trois mondes de l'Etat providence*, PUF.
- Flam S.D. (2004), « Social insurance of short spell sickness? », *Nordic Journal of Political Economy*, n° 30, pp. 79-90.
- Friedman B. (2005), *The Moral Consequences of Economic Growth*, ed. Alfred A. Knopf, Hardcover.
- Gjesdal S. et Bratberg E. (2003), « Diagnosis and duration of sickness absence as predictors for disability pension: Results from a three-year, multi-register based and prospective study », *Scandinavian Journal of Public Health*, n° 31, pp. 246-254.
- Gjesdal S. (2003), « From long-term sickness absence to disability pension », working paper, Section for Social Medicine, Dept. of Public Health and Primary health care – Program for Health Economics, University of Bergen, Norvège.
- Grjebine A. (dir.) (1986), *Théories de la crise et politiques économiques*, Paris, Seuil.
- Grjebine A. (1991), *La politique économique ou la maîtrise des contraintes*, Paris, Seuil.
- Grjebine A. (1992), « Etter Maastricht – Noen råd fra Fransk Erfaring » (« Après Maastricht – quelques apprentissages de l'expérience française »), dans *Europa etter Maastricht*, Oslo, Cappelen, pp. 115-152.
- Grjebine A et Marris S. (1994), « Norway and an uncertain European monetary construction », étude financée par le Europa-Programmet, septembre.
- Grjebine A. (1999), « Suède : le modèle banalisé ? », Les Etudes du CERI, n° 50, mars.
- Grjebine A. (2000), « Norvège : la social-démocratie à l'épreuve de la mondialisation et de l'enrichissement », Les Etudes du CERI, n° 67, juin.
- Gulbrandsen T. and Engelstad F. (2005), « Elite consensus on the norwegian welfare State model », *West European Politics*, Vol. 28, n° 4, septembre.
- Hernes G. (1995), *Programme d'études pour l'école de base, le deuxième cycle du secondaire, la formation post-scolaire pour adultes*, Partie générale, ministère royal

- de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires ecclésiastiques, Oslo.
- Holm A. (2002), « Distributional justice in the Norwegian basic school – A study of distribution and preferences », *European Education*, Vol. 34, n° 3.
- Hylland Eriksen T., « La Norvège : un pays multiethnique », note privée, non publiée.
- Ingebritsen C. (2000), *The Nordic State and European Unity*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- Listhaug O. (2005), « Oil wealth dissatisfaction and political trust in Norway: a Resource curse ? », *West European Politics*, Vol. 28, n° 4, septembre.
- Moen O. (2001), *Nordic Economic Growth in Light of New Theory: Over Optimism About R&D and Human Capital ?*, Statistics Norway Research Department, septembre.
- Neumann I.B. (2002), « This little piggy stayed at home. Why Norway is not a member of the EU », in Hansen L. et Waever O. (dir.), *European Integration and National Identity*, Routledge, Londres et New York.
- Nordic Social Statistical Committee (2002), *Social Protection in the Nordic Countries*, Copenhagen, Danemark.
- Noreng O. (2005), *Crude Power*, Library of International Relations S., I B Tauris & Co Ltd.
- NUTEK (1999), *Flexibility Matters, Flexible Enterprises in the Nordic Countries*, Ministère de l'Industrie, de l'Emploi, et des Communications, Stockholm.
- Nyborg P. (2002), *The Quality Reform of Higher Education in Norway*, Conseil norvégien de l'Éducation Supérieure), 14 février.
- OCDE (2003a), *Perspectives de l'emploi*.
- OCDE (2003b), *Transformer le handicap en capacité*.
- OCDE (2004a), *Learning for Tomorrow's World*.
- OCDE (2004b), *Norway, Ageing and Employment Policies*.
- OCDE (2004c), *Norway, Economic Survey*.
- OCDE (2004d), *Perspectives de l'emploi*.
- OCDE (2004e), *Regards sur l'éducation*.
- OCDE (2005a), *Norway, Economic Survey*.
- OCDE (2005b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.
- OCDE (2005c), *Regards sur l'éducation*.
- OCDE (2005d), *Science, Technology and Industry Scoreboard*.
- OCDE (2006), *Objectif croissance*.
- Osterud O. (2005), « Introduction: The peculiarities of Norway », *West European Politics*, Vol. 28, n° 4, septembre.
- Overbye E. (2004), « Why have disability benefits levelled off in Denmark but not in Norway and Sweden? », communication orale au Oslo University College, 15 octobre.
- Pedersen A.W. (2001), « A miracle without reform? The Norwegian case of (almost) universal employment », communication orale, Cost A 15 WG 4 Meeting on Employment Policies and Welfare Reform, Berlin, 26-28 avril.
- Pedersen A.W. (2004), « The privatization of retirement income? Variation and trends in the income packages of old age pensioners », *Journal of European Social Policy*, Vol. 14, n° 1.
- Ringen S. (2004), « Where now democracy? », *Times Literary Supplement*, 13 février.
- Sapir A. (2005), « Globalisation and the reform of European social models », document préparé en vue de la réunion des ministres européens de l'Économie et des Finances, Conseil Ecofin, Manchester, 9 septembre.
- Slagstad R. (1998), *De nasjonale strateger* (Les stratégies nationales), Pax forlag.
- Tabellini G. (2005), « Culture and institutions : Economic development in the regions of Europe », IGIER working paper, n° 292.
- Tjeldvoll A. et Welle-Strand A. (2003a), « Creativity, curricula and paradigms », *Scandinavian Journal of Educational Research*, Vol. 47, n° 3.
- Tjeldvoll A. et Welle-Strand A. (2003b), « The Norwegian unified school – a paradise lost ? », *Journal of Education Policy*, Vol. 17, n° 6, pp. 653-686.
- Tronstad K.R. (dir.) (2005), *Immigration and Immigrants 2004*, Bureau central de statistiques de Norvège.
- World Economic Forum (2006), *Global Competitiveness Report 2005-2006*.

A n n e x e s

Tableau 1
Indices de segmentation de la population

	Segmentation ethnique*	Segmentation linguistique*	Segmentation religieuse*
Belgique	0,56	0,54	0,21
Danemark	0,08	0,10	0,23
France	0,10	0,12	0,40
Allemagne	0,17	0,16	0,66
Italie	0,11	0,11	0,30
Pays-Bas	0,11	0,51	0,72
Norvège	0,06	0,07	0,20
Espagne	0,42	0,41	0,45
Suède	0,06	0,20	0,23
Suisse	0,53	0,54	0,61
Royaume-Uni	0,12	0,05	0,69
États-Unis	0,49	0,25	0,82

*Chaque segmentation est mesurée de 0 à 1. 0 indique un pays parfaitement homogène, 1 un pays dont la population est infiniment diversifiée.

Source : Alesina A. et Glaeser E. (2004), p. 139.

Tableau 2
Indicateurs synthétiques de la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi en 2003
Classés par rigueur globale croissante de la réglementation sur un échelle allant de 0 à 6

	Rigueur globale de la réglementation	Emploi permanent	Emploi temporaire	Licenciements collectifs
Etats-Unis	0,7	0,2	0,3	2,9
Royaume-Uni	1,1	1,1	0,4	2,9
Suisse	1,6	1,2	1,1	3,9
Danemark	1,8	1,5	1,4	3,9
Japon	1,8	2,4	1,3	1,5
Finlande	2,1	2,2	1,9	2,6
Pays-Bas	2,3	3,1	1,2	3,0
Italie	2,4	1,8	2,1	4,9
Allemagne	2,5	2,7	1,8	3,8
Norvège	2,6	2,3	2,9	2,9
Suède	2,6	2,9	1,6	4,5
France	2,9	2,5	3,6	2,1
Espagne	3,1	2,6	3,5	3,1

Source : Adapté du Tableau 2.A2.4. Indicateurs synthétiques de la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE - Édition 2004*, © OCDE 2004.

Tableau 3
Chômage et dépenses publiques consacrées au marché du travail en 2003
 En pourcentage du PIB

	Norvège	France	Danemark	Royaume-Uni
Taux de chômage	4,5	9,0	5,5	5,0
Taux d'activité	79,3	69,4	79,4	76,6
Dépenses publiques	1,67	2,85	4,42	0,89
Mesures actives	0,81	1,09	1,74	0,53
Services de placement et assimilés	0,05	0,16	0,11	0,14
Formation professionnelle	0,09	0,31	0,52	0,14
Incitation à l'emploi	0,03	0,19	0,49	0,01
Insertion professionnelle des handicapés	0,56	0,09	0,52	0,03
Création directe d'emplois	-	0,35	0,01	0,01
Mesures passives	0,87	1,77	2,68	0,37
Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi	0,87	1,67	1,91	0,37
Préretraites	-	0,12	0,77	-

Source : Adapté du Tableau H. Dépenses publiques et nouveaux participants aux programmes du marché du travail dans les pays de l'OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE - Édition 2005*, © OCDE 2005.

Tableau 4
Personnes âgées de 55 à 64 ans en 2004
 Classées en pourcentage d'actifs occupés

	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs
Islande	84,3	2,7	13,0
Suède	73,1	4,9	22,0
Norvège	68,8	1,1	30,1
Suisse	67,3	3,2	29,5
Danemark	65,5	5,6	28,9
Corée	59,7	2,1	38,2
Royaume-Uni	58,0	3,1	38,9
Finlande	55,0	7,3	37,7
Pays-Bas	46,3	3,6	50,1
Espagne	44,4	7,1	48,5
Allemagne	44,2	11,3	44,5
France	39,6	6,3	54,1
Belgique	31,3	3,6	65,1
Italie	31,8	4,1	64,1

Source : Adapté du Tableau C. Rapports emploi/population, taux d'activité et taux de chômage par âge, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE - Édition 2005*, © OCDE 2005.

Tableau 5
Revenus relatifs des personnes percevant un revenu du travail en fonction des études
 25-64 ans, hommes et femmes, 2^e cycle du secondaire = 100

	Inférieur 2 ^e cycle secondaire	Tertiaire de type B*	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau*
Finlande (2002)	95	121	180
France (2002)	84	125	167
Allemagne (2003)	87	126	163
Norvège (2002)	85	155	135
Suède (2003)	92	111	146
Royaume-Uni (2003)	69	128	178
Etats-Unis (2003)	70	121	191

* Les études tertiaires dites de type A sont sanctionnées par les diplômes universitaires traditionnels ; les études tertiaires de type B sont généralement moins longues et ont habituellement une finalité professionnelle plus précise.

Source : Adapté du Tableau A9.1a. Revenus relatifs de la population percevant des revenus du travail, *Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE -- Édition 2005*, © OECD 2005.

Tableau 6
Taux de chômage des personnes d'âge actif selon le niveau d'éducation en 2003

	Niveau inférieur au 2 ^e cycle Enseignement secondaire	2 ^e cycle Enseignement secondaire	Enseignement supérieur
Danemark	7,2	4,4	4,7
Finlande	11,1	9,2	4,3
France	12,1	7,5	6,1
Allemagne	18,0	10,2	5,2
Norvège	3,9	3,6	2,5
Suède	6,1	5,2	3,9
Royaume-Uni	6,9	3,9	2,4
Etats-Unis	9,9	6,1	3,4

Source : Adapté du Tableau D. Rapports emploi/population, taux d'activité et taux de chômage selon le niveau d'éducation, 2003, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE - Édition 2005*, © OCDE 2005.

Tableau 7
Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB tous niveaux d'enseignements confondus en 2002

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Total	Enseignements(1) primaire et secondaire	Tertiaire
Danemark	6,8	0,3	7,1	4,2	1,9
Finlande	5,9	0,1	6,0	3,9	1,8
France	5,7	0,4	6,1	4,2	1,1
Allemagne	4,4	0,9	5,3	3,6	1,1
Japon	3,5	1,2	4,7	3,0	1,1
Norvège	6,7	0,3	7,0	4,3	1,5
Suède	6,7	0,2	6,9	4,6	1,8
Royaume-Uni	5,0	0,9	5,9	4,3	1,1
Etats-Unis	5,3	1,9	7,2	4,1	2,6

(1) dépenses publiques et privées.

Source : Adapté du Tableau B2.1a. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, tous niveaux d'enseignement confondus (1990, 1995, 2002), *Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2005*, © OECD 2005.

Tableau 8
Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de formation atteint en 2003

	Pré-primaire, primaire et 1 ^{er} cycle secondaire	2 ^e cycle secondaire	Tertiaire type B	Tertiaire type A et recherche haut niveau
Danemark	18	51	7	25
Finlande	24	42	17	17
France	36	41	9	15
Allemagne	17	53	10	14
Italie	53	34	(a)	10
Norvège	12	53	2	29
Suède	17	49	15	18
Royaume-Uni	16	56	9	19
Etats-Unis	13	39	9	29

(a) inclus dans tertiaire type A.

Source : Adapté du Tableau A1.1a. Niveau de formation de la population adulte (2003), *Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2005*, © OECD 2005.

Tableau 9
Population de 25 à 34 ans ayant atteint au moins une formation de 2^e cycle du secondaire en 2003

	25-64 ans	25-34 ans
Danemark	81	86
Finlande	76	89
France	65	80
Allemagne	83	85
Italie	44	60
Norvège	87	95
Suède	82	91
Royaume-Uni	65	71
Etats-Unis	87	88

Source : Adapté du Tableau A1.2a. Population ayant atteint au moins une formation de deuxième cycle du secondaire1 (2003), *Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE - Édition 2005*, © OECD 2005.

Tableau 10
Répartition des diplômes de l'enseignement tertiaire (type A) selon le domaine d'étude en 2002

	Norvège		Finlande		France	
	A	B	A	B	A	B
Enseignement	20,7	-	6,8	4,6	9,4	-
Sc. humaines, Lettres, arts	7,2	8,2	11,4	10,2	17,0	1,6
Sc. sociales, Commerce et Droit	21,5	65,4	24,0	10,0	38,6	40,5
Services Ingénierie	2,9	4,2	4,1	23,3	3,1	6,2
Production et construction	7,4	6,0	21,6	30,3	12,5	26,9
Agriculture	1,2	-	2,2	4,0	0,3	0,3
Santé et secteur social	27,0	1,5	22,4	12,4	2,7	18,7
Sc. de la vie	1,1	0,1	1,4	-	5,8	-
Sc. physiques	1,1	-	2,0	-	4,9	0,1
Mathématiques et statistiques	0,2	-	0,6	-	2,5	0,4
informatique	5,1	14,2	3,4	5,3	3,0	5,2
Inconnu	4,7	0,4	n.	-	0,3	-

Source : Adapté du Tableau A4.1. Répartition des diplômés de l'enseignement tertiaire selon le domaine d'études (2002), *Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE - Édition 2004*, © OECD 2004.

Tableau 11
Rapports entre les salaires des enseignants (après 15 ans d'exercice) et le PIB par habitant

	Enseignement primaire	Enseignement secondaire 1 ^{er} cycle	Enseignement secondaire 2 ^e cycle
Danemark	1,21	1,21	1,48
Finlande	1,12	1,29	1,49
France	1,12	1,21	1,22
Allemagne	1,71	1,80	1,94
Norvège	0,96	0,96	0,96
Suède	1,00	1,03	1,07
Royaume-Uni	1,40	1,40	1,40
Etats-Unis	1,17	1,17	1,17

Source : Adapté du Tableau D3.1. Salaire des enseignants (2003), *Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE - Édition 2005*, © OECD 2005

Tableau 12
Origine de la population immigrée en pourcentage de la population totale

	1970	1980	1990	2000	2005
Total immigrants	1,5	2,3	4,0	6,3	7,9
Hors Europe et Amérique Nord	0,09	0,5	1,8	3,1	4,4
Europe de l'Est	0,15	0,17	0,3	1,0	1,3

Source : Statistics Norway, 2005.

Tableau 13
Étudiants de 19 à 24 ans suivant des études de 3^e cycle
Classés par pays d'origine et sexes, personnes nées en Norvège de deux parents immigrés
(octobre 2003)

	Total	Hommes	Femmes
Pologne	34,4	34,6	34,1
Turquie	13,5	8,7	18,2
Bosnie-Herzégovine	3,1	12,5	40,0
Sri Lanka	35,1	21,9	52,0
Inde	39,0	35,2	42,5
Iran	33,3	16,7	50,0
Chine	43,8	47,1	40,0
Pakistan	24,0	22,2	25,8
Vietnam	41,9	37,1	47,4
Pour référence : personnes d'origine norvégienne (2004)	32,2	25,9	38,9

Source : Tronstad K.R. (2005).

Tableau 14
Population active 16-74 ans (4^e trimestre 2004)

	Durée de présence en Norvège		
	Moins de 4 ans	Entre 4-6 ans	7 ans ou plus
Total Immigrés	46,3	58,2	60,3
Pays nordiques	73,1	79,7	69,3
Autres pays européens	64,9	73,4	67,4
Nouveaux pays européens de l'Europe de l'Est	64,7	70,3	63,4
Autres pays de l'Europe de l'Est	42,7	58,2	60,1
Amérique du Nord, Océanie	45,2	60,8	60,3
Asie (Turquie incluse)	34,8	49,0	55,6
Afrique	29,7	42,8	48,6
Amérique du Centre et du Sud	44,2	59,3	62,3

Source : Statistics Norway, 2005.

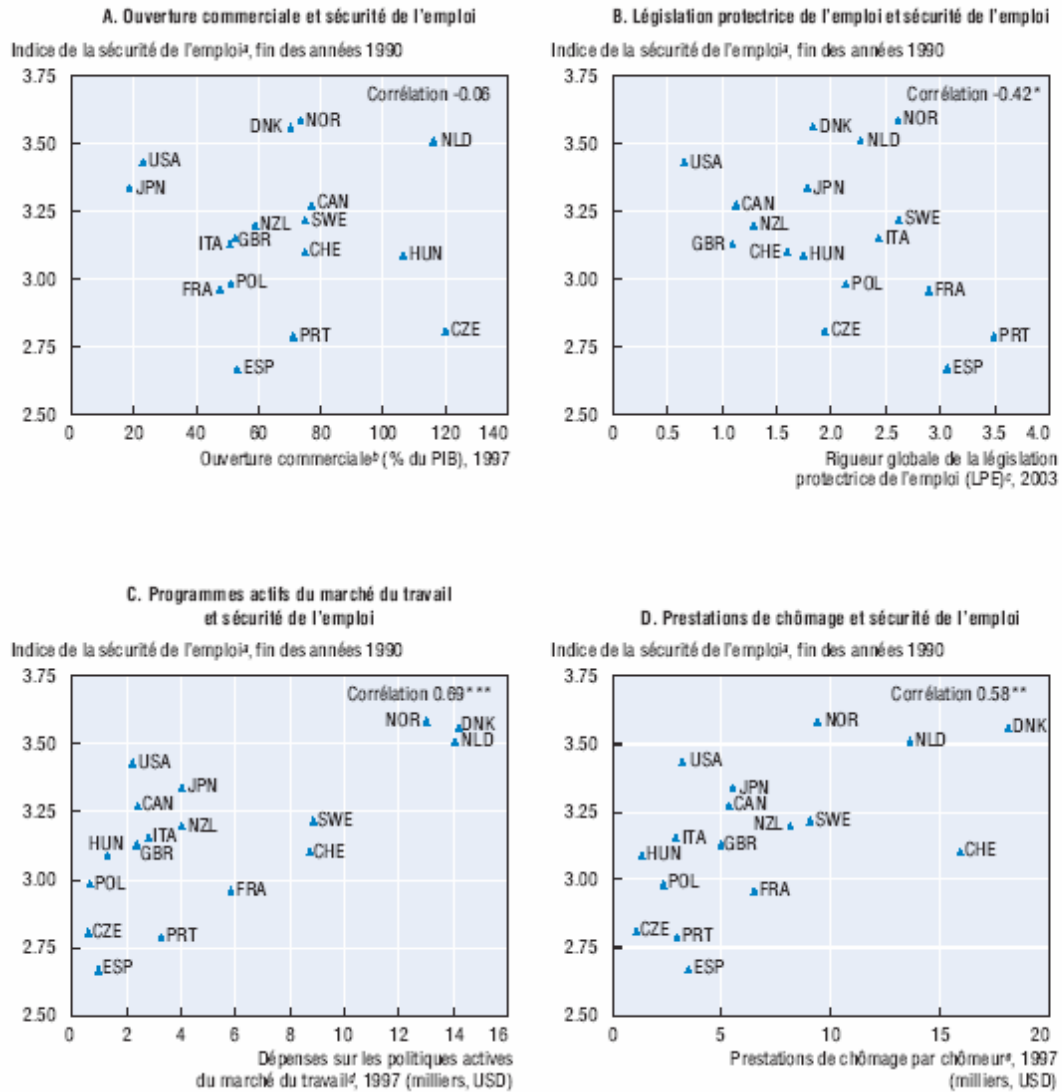
Tableau 15
Taux de chômage de la population 16-74 ans (août 2005)

Taux de chômage	3,7 %
1^{ère} génération d'immigrés	9,9
Origines	
Pays nordiques:	4,0
Autres pays Europe occidentale:	4,1
Amérique du Nord, Océanie	5,6
Asie, Turquie incluse	13,1
Afrique	19,3
Amérique du Centre et du Sud	10,6

Source : Statistics Norway, novembre 2005.

Graphique 1

Perceptions de la sécurité de l'emploi, législation protectrice de l'emploi, prestations de chômage et programmes actifs du marché du travail

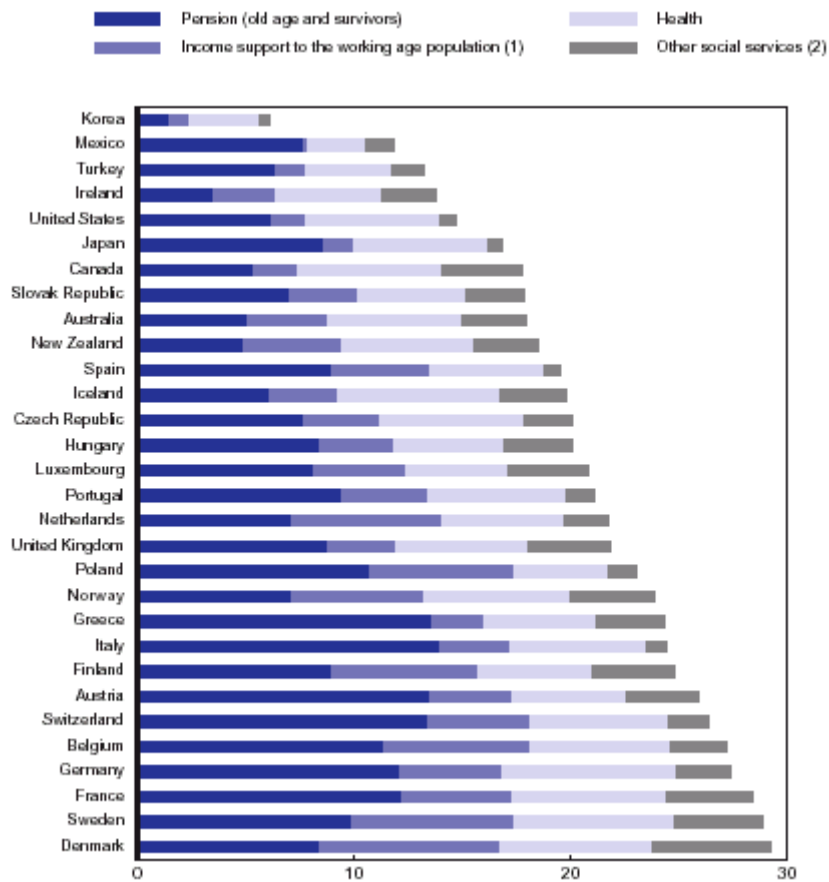


***, **, * statistiquement significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

- Réponse moyenne, par pays, à la question suivante de l'ISSP « Avez-vous peur de perdre votre emploi ? » – échelle de 1 (j'ai très peur) à 4 (je n'ai pas peur du tout).
- Somme des exportations et des importations en pourcentage du PIB.
- Échelle de 0 à 6 des politiques les moins restrictives aux plus restrictives.
- Dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail par chômeur converties en dollars EU à PPA.
- Dépenses consacrées aux indemnités de chômage par chômeur converties en dollars EU à PPA.

Source : Adapté du Graphique 1.6. Les perceptions de la sécurité de l'emploi varient davantage en fonction des politiques du marché du travail qu'en fonction de l'ouverture commerciale, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE - Édition 2005*, © OCDE 2005.

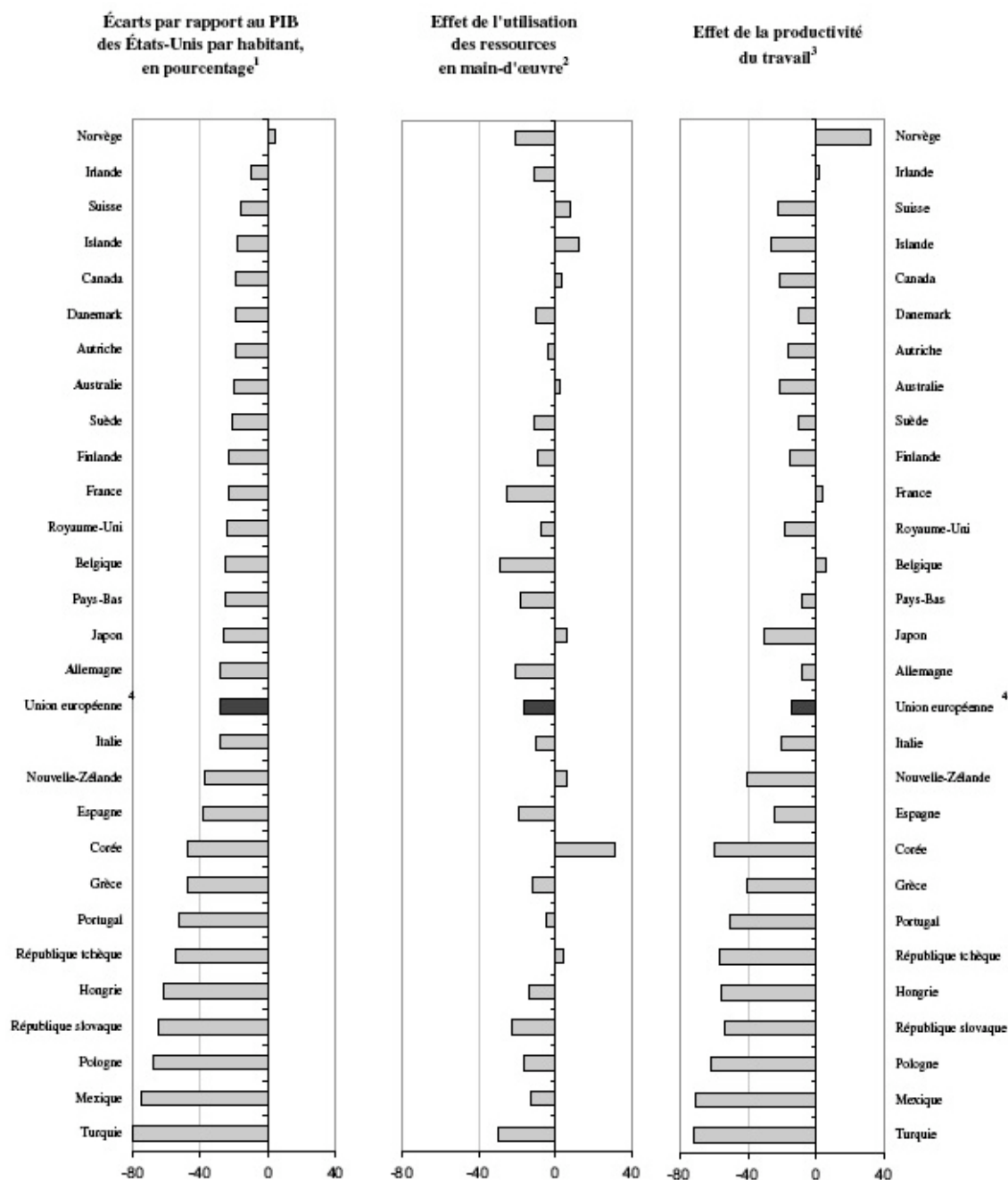
Graphique 2
Dépenses sociales de l'Etat dans les pays de l'OCDE
 En % du PIB (2001)



- (1) Income support to the working age population includes incapacity (disability and sickness), active labour market policies and unemployment benefits.
 (2) Other includes family and housing benefits.

Source: Graphique 3.1. Les prestations sociales publiques dans les pays de l'OCDE, *Études économiques de l'OCDE: Norvège - Volume 2005-17*, © OECD 2005.

Graphique 3
Déterminants des écarts de revenu réel en 2004



1. Basé sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'année 2000.
2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées divisé par la population.
3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.
4. A l'exclusion du Luxembourg.

Source : Graphique 1.1. Déterminants des écarts de revenu réel en 2004, *Réformes économiques: Objectif croissance - Édition 2006*, © OECD 2006.